

BULLETIN DES AGRICULTEURS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège Social : 3, Place de la Petite-Hollande, NANTES

TÉLÉPHONE 141.95 — 157.42

Pour la publicité, s'adresser :

« ECHO DE LA LOIRE »
Place Grassin — NANTES — Loire-Inf.
TÉLÉPHONE 145.38 — 124.10

Organe du Syndicat Central et de sa Coopérative, de la Confédération Générale des Vignerons, des Syndicats de Producteurs de Chanvre et d'Osier, des Planteurs de Tabac, de la Société Mutuelle Agricole, des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères et Avicoles du Syndicat des Producteurs de Légumes pour la Conserve et du Syndicat Départemental de Défense contre les Ennemis des Cultures

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AGRICOLES

N° de nos Chèques Postaux Nantes à
6.015 pour le Syndicat Central.
205.10 pour la Coopérative.
147.18 pour la Confédération des Vignerons.
270.81 pour le Syndicat de Défense.
350.41 Synd. Prod. Légumes p. Conserve.

LE BON CIDRE : Un concours départemental et un concours interdépartemental du « Bon Cidre » auront lieu à Caen, du 27 Août au 3 Septembre.

LA SEMAINE AGRICOLE BOURBONNAISE se tiendra du 9 au 13 septembre à Vichy. Elle comportera un concours spécial de la race bovine charolaise, des concours de moutons et chevaux de trait, une exposition d'aviiculture et une grande manifestation forestière.

GENIE RURAL : Un concours pour l'admission comme élève libre à l'Ecole nationale du génie rural s'ouvrira le 12 septembre.

LE MINISTRE DU COMMERCE, M. Gaudin, inaugurerà à Nantes, le mercredi 14 Septembre, l'Exposition Internationale du Dahli, au Palais du Champ-de-Mars.

LE BLÉ : Suivant les dernières prévisions, la production mondiale atteindrait un chiffre record... A Chicago, les cours ont subi une forte baisse, la plus basse enregistrée depuis cinq ans. En Hongrie, on évalue les excédents à 11 millions de quintaux. Le gouvernement envisagerait l'exportation sur la Hollande et l'Angleterre.

SYNDICALISME OBLIGATOIRE : Un décret-loi du 17 Juin a institué, en Algérie, le syndicalisme obligatoire chez les producteurs d'agrumes (oranges, mandarines, clémentines), qui doivent être affiliés à des syndicats locaux, eux-mêmes obligatoirement affiliés à l'Union des Syndicats de Producteurs d'agrumes.

AUX VITICULTEURS : La Caisse Nationale de Crédit Agricole vient de décider, en raison de la situation du marché du vin, de porter de 8 à 10 fr. par degré-hectolitre, le montant des avances pouvant être consenties aux viticulteurs en vue du financement de la récolte de 1938.

ARSENATE DE CHAUX : Un arrêté du 1^{er} août, publié au J.O. du 3 août, indique les conditions d'autorisation et d'emplois des poudrages à l'arsénate de chaux pour les traitements des champs de pommes de terre.

A NORT-SUR-ERDRE : Un grave incendie a détruit une écurie de courses de l'entraîneur bien connu Paul Croisard. Cinq chevaux ont été carbonisés, dont « Herbygn » et un jeune cheval d'une valeur d'environ 100.000 francs.

MOISSONNEURS MOTORISÉS : En Prusse orientale, par suite de la pénurie de main-d'œuvre pour la récolte, les autorités ont créé de véritables troupes d'assaut de moissonneurs motorisés, formés par les chemises brunes S.A. Elles ont à leur disposition des autocars et des cuisines roulantes.

SUCRE DE BOIS : On a inauguré, à Ratisbonne, en Allemagne, les travaux pour la construction d'une très importante usine destinée à la fabrication du sucre extrait du bois par le procédé du professeur Bergius, prix Nobel de chimie en 1931.

La récolte des 300 décrets-lois

Il en est resté, certes, beaucoup encore dans le terrain des cartons verts des administrations; mais « Chambres d'Agriculture » a sollicité tous ceux qui ont pu mûrir au mois de la loi du 13 avril 1936, soit 290 décrets-lois en plusieurs floraisons. et, comme il n'est bonne moisson que ne soit suivie d'un glanage, « Chambres d'Agriculture » en a glané une dizaine encore : la moisson est finie et les 300 décrets-lois, promulgués — trois cents — pas un de plus, pas un de moins — sont publiés en un recueil complet, accompagné de commentaires et de notes explicatives, par l'Assemblée Permanente des Présidents des Chambres d'Agriculture, 11, bis, rue Scribe, Paris 9^e contre envoi de 5 francs en timbres-poste.

Tout cultivateur, tout maire ou conseiller municipal, tout conseiller général, doit connaître ce recueil, dans lequel on lira des textes susceptibles d'apporter de profondes modifications à l'économie générale du pays.

Plus qu'à aucun autre le syndicalisme est nécessaire au paysan

par Rémy GOUSSAULT

Délégué général de l'Union Nationale des Syndicats agricoles

C'est au nom de l'Union Nationale des Syndicats Agricoles et pour vous parler du syndicalisme paysan que je prends le micro.

Le paysan est isolé dans la nature. La vie du paysan est en lutte contre les forces de la nature, contre la terre, et elle est marquée par le métier. Être paysan, disons-nous à notre Congrès de Caen, en reprenant un mot de l'écrivain Ramuz, ce n'est pas seulement avoir un métier, c'est essentiellement un état, une façon d'être, un mode de vie.

Plus qu'à aucun autre, le syndicalisme est nécessaire au paysan.

Le syndicat agricole prend en charge tous les intérêts de ses membres : matériels, moraux, sociaux. Il groupe tous ceux qui, quelle que soit leur qualité, propriétaires exploitants, fermiers, métayers, ouvriers, vivent de la profession. Respectant la variété des cultures qui fait la richesse de notre sol, il ne groupe pas des producteurs de blé, des éleveurs, des vignerons, mais simplement des paysans.

Le syndicat est donc plus et mieux qu'un mouvement groupant des adhérents autour d'un produit, d'une idée, d'un homme. Il se distingue aussi de la coopération créée pour un but limité d'achat ou de vente en commun, ou de la mutuelle qui se charge du service social d'entraide à l'exclusion de tout autre. Coopératives et mutuelles sont indispensables, certes, mais elles n'embrassent qu'un aspect de la vie professionnelle, et elles ne peuvent vivre et prospérer qu'à condition de s'intégrer dans l'armature syndicale.

Le syndicat a vocation générale pour défendre la profession dans son ensemble. C'est parce qu'il a compris cette mission, et qu'il l'assume, que le syndicalisme agricole constitue la vraie forme du syndicalisme professionnel tel que l'entendait la loi de 1884, alors que le syndicalisme industriel, par exemple, tant patronal qu'ouvrier, ne s'est axé que sur la notion de classe.

Au nombre de 12.000, et groupant près de un million et demi de familles paysannes, les syndicats affiliés à l'Union Nationale des Syndicats Agricoles rayonnent dans tout le pays. D'une région à l'autre, l'importance et l'activité du syndicalisme varient. Mais partout, nous nous efforçons d'améliorer nos positions et il n'est pas une région de quelque importance où ne se soit exercée notre action.

Nous convions tous les paysans, sans distinction, à venir rejoindre les syndicats ou à en fonder de nouveaux s'il n'en existe pas encore.

C'est en effet parce qu'il n'y a pas encore partout des syndicats, c'est parce que l'importance du syndicalisme n'a pas encore été comprise par tous, que la paysannerie a été si durement traitée les années passées et que nos légitimes revendications n'ont pas eu l'audience qu'elles méritent.

Il y a un lieu commun qui consiste à dire que le paysan est individualiste et qu'il répugnera toujours à l'association. Ce n'est pas exact.

Les initiatives, au contraire, n'ont pas manqué depuis plusieurs années; bien des efforts ont été tentés. Mais ces initiatives étaient trop éparpillées, ces efforts sans coordination suffisante; pendant trop longtemps, les forces paysannes, réparties sur l'immensité du territoire, n'ont pas pris conscience de leur profonde unité.

Qui a profité de cette dispersion? Les trusts qui, en concentrant les activités industrielles, dépeuplent les campagnes; les partisans de l'anarchie libérale qui ruine la terre des tenants d'un étatisme bureaucratique qui soumet à ses contraintes des activités et des hommes libres.

Mais, depuis quelques années, nous assistons à un réveil prodigieux de l'esprit syndical paysan, dont nous sommes redevables, pour une grosse part, aux responsables de nos soixante Unions et Fédérations régionales de syndicats agricoles. Ayant compris l'importance du syndicalisme, ils ont fait un effort pour valoriser les énormes effectifs dont dispose l'U.N.S.A. et pour mettre la grande centrale syndicale de la rue des Pyramides à la hauteur de son rôle.

La structure de notre syndicalisme agricole est calquée sur celle de la paysannerie elle-même. Le syndicalisme agricole exerce ses activités dans les quatre territoires où se déroule la vie paysanne. A la base, les syndicats locaux qui sont le plus souvent communaux. Au-dessus, les Unions régionales, rayonnant sur une circonscription formant un tout économique. Enfin, l'Union Nationale, qui coordonne

ne toutes les activités et est le porte-parole des syndiqués auprès des pouvoirs publics et de l'opinion.

Les organismes directeurs de l'Union Nationale sont; l'assemblée générale, représentant les syndicats locaux; la Chambre Syndicale, représentant les Unions régionales; le Comité exécutif, représentant la paysannerie toute entière.

Au Comité exécutif sont, en effet, représentées toutes les grandes régions de culture et toutes les activités professionnelles; propriétaires, fermiers, métayers, ouvriers agricoles.

Exactement représentative d'un grand corps social, l'U.N.S.A. est plus qu'un mouvement d'hommes, elle est bel et bien une institution.

Notre but a été de créer un instrument professionnel qui soit une image réelle de la paysannerie. Nous avons ainsi conscience de préparer l'avenir et d'ouvrir les voies à la reconstruction économique et sociale du pays.

Rien ne se fera tout seul, l'échec du libéralisme économique est venu le prouver.

Rien ne se fera par les bureaux, qui sont contraints d'imposer leurs conceptions arbitraires par des méthodes étatiques qui répugnent à notre tempérament épris de liberté.

Tout se fera par la profession organisée, munie de pouvoirs légaux et travaillant en collaboration avec l'Etat.

Le syndicalisme agricole est constructeur qui crée ce réseau serré et multiforme de l'organisation professionnelle, en étendant ses services de coopération, mutualité, crédit, presse, enseignement, etc., et qui développe sur le territoire un ensemble de réalisations intercoopératives pour la vente des produits agricoles.

En collaborant avec les syndicats de classes moyennes, le syndicalisme agricole est l'un des plus puissants moteurs de l'immense mouvement des travailleurs autonomes résolus à sauver la rémunération de leur travail par un effort d'organisation et de discipline.

Le syndicalisme est le seul moyen de régénérer les professions à l'intérieur, de créer entre ces professions une solidarité effective et d'apporter aux pouvoirs publics l'appui de leur collaboration. Par le syndicalisme, les classes moyennes prendront conscience de leur force, elle reconquerra leur place dans le pays, la paysannerie, substance de la France au premier rang.

En 2^e page :

Avant les vendanges

Époque des moissons à travers le monde

Voici les différents mois pendant lesquels commencent les récoltes sur la surface du globe.

Ces récoltes dépendent de la situation géographique des pays, suivant qu'ils appartiennent à l'hémisphère Nord ou à l'hémisphère Sud, ou se trouvent à proximité Nord ou Sud de l'équateur.

Janvier	Australie, Nouvelle-Zélande, Chili, Amérique du Sud.
Février	Egypte, Indes.
Mars	Syrie, Chypre, Perse, Asie mineure.
Avril	Asie Centrale, Chine, Japon, Maroc.
Mai	Algérie, Californie, Oregon, Etats-Unis (Sud), Espagne, Portugal, Italie, Hongrie, Turquie, Roumanie, Russie méridionale, Bulgarie.
Juillet	France, Angleterre (Sud), Amérique du Nord, Allemagne, Autriche, Suisse, Pologne.
Septembre	Belgique, Hollande, Danemark.
Octobre	Ecosse, Angleterre (Nord), Suède, Russie du Nord.
Novembre	Ecosse, Afrique du Sud, Pérou, Australie (Nord).
Décembre	La Plata, Chili, Australie méridionale.

Un brin de causette



Partir, c'est mourir un peu — comme dit la chanson. Mais, arriver c'est revivre encore ! N'en voyez-vous point la preuve avec les touristes, qui venant de l'étranger pour visiter notre pays et qui dé-

pensant leur bonne galette...

— That is the question, comme dit les Anglais. Car c'est point par plaisir d'admirer leur binette, ou par esprit de fraternité, qu'on les voye débarquer d'un bon œil.

Pus que jamais, le tourisme allant devenir une industrie nationale. Une vraie. Quelque chose de sacré, comme tout ce qu'est de l'intérêt supérieur du pays. Dommage qu'on ait mis pas de vingt ans à s'en apercevoir dans les stratosphères officielles, alors que certains des Syndicats d'Initiatives et le Touring Club de France battaient, en ordre dispersé, pour vanter les beautés de nos sites, ramener un tantinet notre pauvre commerce. Dommage que c'te fameuse « Office National du Tourisme » soye mort avant d'avoir vécu — non sans avoir été une sinécure pour quelques-uns.

C'est point les jolis endroits, les hautes montagnes, les stations balnéaires et thermales, les riantes vallées, les musées, les châteaux, les monuments historiques, la fine cuisine et les grands crus qui manquent dans nos belles provinces de France — tout ce qui fait pour ben vivre et être heureux! Mais y suffit point de sucre ou de sirop pour attirer les mouches. Y avant la manière de le préparer, de le présenter...

C'est ce manque de présentation, de poléologie du Tourisme, qu'avant dirigé les voyageurs étrangers vers les pays d'Outre-Rhin, la Suisse, l'Ecosse, l'Italie, la Tchécoslovaquie, l'Egypte ou le Groënland... Et c'est autant de bonnes devises, qui tombent dans la poche des ouasins, alors qu'elles seraient ben mieux dans la nôtre!

Un nouveau Commissariat Général venant d'ouvrir des bureaux de propagande, dans tout les capitales et grandes villes, jusqu'en Amérique du Sud, pour vanter nos jolis sites et diriger des caravanes vers la France. Souhaitons-lui bonne chance et longue vie! Encore y suffit point de battre la grosse caisse, mais d'inspirer confiance et sécurité à nos visiteurs.

N'a l'en point pété de ce côté? Quand c'est qu'on a vu des grèves de dockers, comme celles du Havre et de Marseille, ou que les voyageurs pouvaient seulement pu avoir leurs bagages. Quand c'est qu'on a eu des grèves d'inscrits maritimes, qui mettaient sa tête et qu'immobilisaient les bateaux dans les ports. Quand c'est qu'on a eu des grèves de personnel, dans les grands hôtels et palaces de la Côte d'Azur, en pleine saison touristique. Quand c'est qu'il plane toujours dans l'air des menaces de chambardement, ou de « Grand Soir ». Tout ça étant point de nature à attirer les jolies de riches étrangers.

Quant au côté commerce, le seul intéressant, lisait-on point dernièrement dans un journal parisien :

« En cette période d'activité touristique, les étrangers qui visitent la capitale ont la désagréable surprise de trouver chaque lundi nos « magasins fermés. Ils sont ainsi amenés, contre leur gré, à renoncer à leurs achats et à conserver les devises dont l'utilité pour notre balance commerciale n'est plus à démontrer. »

L'en est de même partout. Et not' pauvre balance commerciale penche de pus en pus du même côté! Y serait si simple de lui donner un coup de pouce — de faire peser dans l'autre plateau nos richesses touristiques, sources de livres, de florins et de dollars!

maître Jeannot

Le Conseil Central de l'Office du Blé a fixé le prix du blé à 204 fr. le quintal

Paris, 24 Août. — L'Office interprofessionnel du blé communique :

Le Conseil central de l'Office du Blé s'est réuni au siège de l'Assemblée permanente de la Chambre d'Agriculture pour fixer, conformément à la loi du 15 Août 1936, le prix du blé de la récolte 1938.

La fixation du prix du blé dépendant des méthodes de calcul et de pondération des quatre indices prévus par la loi (coût de la vie, salaires agricoles, prix des objets d'utilisation courante et montant des autres charges pesant sur l'exploitation) une discussion s'est engagée à ce sujet.

Une première évaluation, conforme aux estimations des services et aboutissant à un prix de 196 francs a été rejetée.

Une seconde, proposée par les représentants des producteurs et donnant

un prix de 216 francs n'a pas réuni la majorité légale.

Le conseil central s'est, finalement, mis d'accord sur un méthode de calcul dégageant un prix de 204 francs pour un blé d'un poids spécifique de 76 à 77 kg.

Le vote de cette dernière proposition a été acquis à l'unanimité, y compris les représentants des consommateurs et notamment ceux de la C.G.T.

De ce chiffre, il y a lieu de déduire le montant du taux prévu par le décret du 17 Juin 1938 en vue de la répartition des quantités excédentaires et dont le taux sera élevé en raison de l'importance dudit excédent.

La quotité en sera déterminée par le conseil central au cours de sa prochaine séance. Le conseil central poursuivra ses travaux demain.

L'assemblée générale du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre Bulletin, l'Assemblée Générale statutaire du Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure s'est tenue le jeudi 18 août, au siège social, 3, place de la Petite-Hollande, à Nantes.

M. de Camiran, Président, prononça une allocution sur l'activité et la marche de notre vieille association, au cours de l'année 1937. De nombreuses conférences et réunions syndicales eurent lieu, en maintes communes du département et de nouveaux Syndicats locaux furent créés, venant grossir ainsi l'effectif de nos groupements affiliés. Indépendamment de l'organisation de champs d'expériences, pour l'obtention de bonnes variétés de blé convenant à notre région, de la lutte contre les ennemis des cultures, de nos services de placement, de l'enseignement agricole et des examens de fin d'année, passés avec succès par de nombreux élèves, notre grand Syndicat a poursuivi son rôle de défense professionnelle et morale. Les nouvelles lois sociales (Assurances, allocations familiales...) de même que les questions d'impôt et mutualité, ont retenu particulièrement l'attention de nos Administrateurs, qui ont apporté leur appui et leur collaboration à de nouveaux organismes, en vue de faire bénéficier nos adhérents, dans la plus large mesure possible, des avantages offerts par ces lois.

Malgré les crises économiques et monétaires, qui ont frappé durement nos populations des campagnes, nos divers services techniques et commerciaux (engrais, semences, produits vétérinaires, machines, outillage, etc...) n'ont cessé de fonctionner, à la satisfaction des sociétaires.

Enfin, notre Bulletin, malgré l'accroissement des charges qui s'est venu frapper tous les journaux, a continué son rôle de défenseur, d'informateur et d'agent de liaison entre tous les adhérents, membres solidaires de notre belle famille Syndicale — elle-même affiliée à notre grande Union Nationale des Syndicats Agricoles, organisme puissant, qui reflète aujourd'hui la véritable Paysannerie française et dont la voix fait autorité.

Après ce rapport moral du Président, lecture fut faite du Bilan de l'exercice 1937. Les comptes furent acceptés à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle ensuite la nomination de nouveaux et d'anciens administrateurs. Les administrateurs sortants furent réélus et de nouveaux membres furent nommés par l'Assemblée Générale. De ce fait, notre Chambre Syndicale se trouve ainsi constituée :

MM. BARDOL, député, Marsac-sur-Don. BARIL Roger, Paul.

BATARD Armand, la Chaussée, Aigrefeuille.

BERTIN Maurice, la Berthellerie, St-Aignan de Grand-Lieu.

BONNEAU J.-M., la Pointe, Thouvois.

de la BROSE Alfred, le Plessis, Orvault.

de CAMIRAN Joseph, la Bodière, Maisdon-sur-Sèvre.

CHAUVÉAU Marcel, au Bout des Ponts, St-Julien de Concelles.

CHAUDE Emmanuel, la Sablière, Ste Anne de Campon.

DENIAUD Auguste, la Loitière, Montbert.

de FREMOND Jean, à Chassay, Ste-Luce.

de GASSET Joseph, la Bourdonnière, Gorges.

GOREIL Jean, à Tourneuve, Orvault de la GOURNERIE Eugène, St-Herblain.

de GRANDMAISON Emile, la Clartière, Machecoul.

de HALGOUET, Juzet, Guéméné-Penfao.

HERBERT J.-M., Abarets.

LEFEUVRE Pierre, 15, rue Gresset, Nantes.

LEIROUX Marcel, St Aignan de Grand-Lieu.

MICHEL François, à Moulais.

PICHELIN Paul, à Lessac, Guérande.

de la ROBBIE Jean, St-Colombin.

SEBBAT Etienne, Treillières.

de SESMAISON Olivier, la Desnerie, La Chapelle-sur-Erdre.

A 11 h. 30, l'Assemblée générale extraordinaire suivit immédiatement l'Assemblée générale. Elle approuva certaines modifications à nos statuts.

Au titre IV, concernant l'administration du Syndicat, l'Assemblée proposa une modification de l'article et l'adjonction d'un additif au dernier alinéa de l'article 14. Ces modifications, mises aux voix, furent adoptées à l'unanimité.

Ces deux articles de nos statuts se trouvent donc ainsi modifiés :

« ARTICLE 10. — L'Association est administrée par une Chambre Syndicale composée de 25 membres. En cas de vacance, la Chambre Syndicale y pourvoit provisoirement; son choix est soumis à la première Assemblée générale. »

« ARTICLE 14. — La Chambre Syndicale a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'Association. Elle est notamment chargée de faire tous règlements intérieurs, fixer les dépenses, recouvrer tous revenus, accepter toutes libéralités ou subventions déterminant l'emploi des fonds, effectuer tous retraits, meubles et immeubles, consentir des locations, ester en justice, transiger, donner toutes quittances et maintenir, nommer et révoquer tous les employés, agents ou dépositaires et déterminer leurs émoluments, conclure tous marchés, agréer de nouveaux adhérents, prononcer des exclusions. »

Elle peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs, soit au Bureau, soit à son Président, soit à une Commission de Direction de trois membres choisis parmi les membres de la

Chambre Syndicale. »

Aux producteurs de chanvre

Quelques résultats obtenus par la Fédération Nationale

La Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre multiplie, d'une manière constante les interventions pour ouvrir de nouveaux débouchés au chanvre français.

Une démarche avait été faite, en particulier par M. De Fretay, délégué général auprès du Ministère de l'Agriculture, pour que l'administration tunisienne comme certaines administrations françaises, imposé par ses cahiers des charges à la fourniture des toiles de lin et de chanvre, d'origine française, aux administrations qu'elle contrôle.

Une lettre du Ministère de l'Agriculture à la Fédération Nationale, datée du 23 juillet, signale qu'il a été donné satisfaction à cette demande. Un premier résultat a été obtenu par une commande de toiles de la Manufacture des Tabacs de Tunis.

Il y a donc lieu de se réjouir de la démarche de la Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre, qui assure aux producteurs de chanvre un nouveau débouché.

Après les accords interprofessionnels sur le prix du chanvre de mars dernier obtenus par la Fédération Nationale, à laquelle notre Syndicat du Chanvre est affilié, le nouveau résultat enregistré montre combien peut être profitable une action professionnelle menée énergiquement et objectivement.

Avez-vous déclaré vos stocks de vins?

Rappelons que les déclarations des stocks de vins, restant des récoltes précédentes, doivent être faites, au plus tard, à la date du 31 août. Passé ce délai, les déclarations de récoltes ne devront sous aucun prétexte comporter d'énormisations concernant les stocks restant des récoltes antérieures. Les registres des déclarations seront clos et arrêtés par les maires le 31 août. Toute demande de déclaration faite postérieurement à cette date sera rigoureusement refusée.

Les lieux à foudre et à grêle...

La constitution géologique du sol est le facteur principal de la fréquence des coups de foudre. M. Dauzère, directeur de l'Observatoire du Pio di Meidi de Bignone, à qui revient l'honneur d'avoir fait cette découverte, a également démontré que la grêle ne tombe pas au hasard et que les lieux dangereux pour la foudre sont également des lieux dangereux pour la grêle.

En principe, la grêle ne se forme qu'au-dessus d'un terrain siliceux. Si le temps est calme, la grêle tombe sur les territoires au-dessus desquels elle s'est formée; s'il y a du vent, par contre, les grêlons peuvent être emportés loin du lieu de leur production.

M. Dauzère a ainsi reconnu, parmi les terrains dangereux du Sud-Ouest, les plateaux de Lannemezan et de Ger, et M. Boutaric, professeur à la Faculté des Sciences de Dijon, a constaté que les rubans de grêle qui ravagent les vignobles de la Côte d'Or, prennent généralement naissance sur les plateaux granitiques du Morvan. Or, ces plateaux de Lannemezan, de Ger et du Morvan, sont particulièrement foudroyés...

LISEZ et RÉPANDEZ

le
BULLETIN
DES AGRICULTEURS
VIEUX journal
JEUNE formule
52 ans d'expérience
52 ans de défense agricole
52 ans d'informations

Servir ! Défendre ! Instruire !



La Fête du cheval rural à Blain

Organisée par Nord-Cavalerie
(Fédération des S.H.R. de la Basse-Loire)
sous la haute-surveillance
des Haras de La Roche-sur-Yon

Si les pierres ont un langage, quels propos durent échanger celles qui constituent les restes imposants du château de Blain, en voyant passer à leur pied par ce matin brumeux d'août les S.H.R. fanions déployés, se rendant à leur fête annuelle ! Quelle différence pouvaient-elles trouver entre les gens des Rohan, Guébriant, Gorcet et autres qui, aux jours tragiques des guerres de religion, animaient de leurs prouesses la citadelle blinoise et nos jeunes cavaliers allant chercher le succès dans le sport noble de l'équitation !

Dix S.H.R., 236 cavaliers (180 en 1937) se présenteront devant les jurys en 8 h. et 11 h. 30. Dix attelages (un à deux chevaux) étaient examinés vers la fin de la matinée par un jury spécial. Mais plus de la moitié ne passeront que l'après-midi.

L'assistance était très réduite, en raison de la partie très technique des épreuves.

Remarquable sur le terrain : MM. Porteu de la Morandière, directeur des haras de France, son suppléant ; Commandant de Bellaing, président de la Fédération des S.H.R. de la circonscription de la Roche-sur-Yon, l'animateur de la réunion ; H. Le Cour Grandmaison, commandant de Boisvieux, colonel de la Broc, commandant Arnaud Rivière, capitaine Broussais, Service rural des routes de la XI^e Région ; le Comité local auquel incombe toute l'organisation matérielle de la fête ; de Lajarte, Le Quen d'Entremaux, Comte de Serant, A. Drouin, de Clerville, Logé, Etoubeau, D'Halpand, Fairaud, du Rostu, Ménard, Ardois, colonel Lebrun.

Excellent travail : Les S.H.R. producteurs, lesquels, d'un S.H.R. l'autre, assurent l'entière préparation de leurs cavaliers. Aussi, les différences entre les S.H.R. étaient-elles l'œuvre de ces cheville ouvrières de notre groupement. La S.H.R. de Bouvron qui se présentait pour la 2^e fois et qui a été classée la première parmi les 10 présentées prouvait aussi les résultats obtenus par un travail parfaitement conduit.

Le maison Le Pohon, de Saint-Nazaire, toujours fidèle à nos réunions, avait installé haut-parleurs, micro et pick-up qui rendirent, toute la journée, les plus grands services. Excellent moyen de liaison avec l'assistance et de transmission avec les S.H.R. dispersés fatalement aux quatre coins de l'immense prairie. Les disques bien choisis apportaient un élément agréable, venant rompre la monotonie inévitable du long examen de nombreux concurrents.

A midi, une messe basse, dite à l'église de Blain, permit à tous ceux qui étaient partis de chez eux à une heure très matinale, de remplir leur devoir dominical.

Tous se hâtèrent ensuite vers les points choisis pour le déjeuner. C'est que le programme, avec humour, qu'il était de casse-croûte, avait été formé par les hôteliers en repas de noces.

L'hôtel de la gare servait le repas des notabilités. A celles mentionnées plus haut étaient venus se joindre : M. Guillard, conseiller général, maire de Blain, et son adjoint. Menu excellent auquel l'appétit de tous les convives fit honneur. Au dessert, M. Henri Le Cour Grandmaison, maire de Camphion, président de N. Loire Cavalerie, remercia M. le maire de Blain de l'accueil aimable et de toutes les facilités que nous avions trouvées dans sa cité. En particulier, la salle de la mairie mise à la disposition du commandant de Bellaing pour l'exposition des souvenirs des S.H.R. Il remercia également les personnalités présentes pour leur aide et leur collaboration.

Puis ce fut le rassemblement sur le champ de foire, des S.H.R., pour la visite traditionnelle au monument aux morts de la ville de Blain. Précédée de la clique du patronage, le cortège s'arrêta devant le cimetière pendant que le président déposait une gerbe de fleurs. Minute de silence, souvenir aux morts. Puis, à travers les rues de Blain, animées d'une foule sympathique, on s'achemina vers le terrain du château.

A 14 h. 30, devant toutes les S.H.R. rassemblées à cheval, les couleurs furent hissées, pendant que la clique

Tarares

TARARES CRIBLEURS munis de cinq grilles et deux cribles ; modèles sérieux se faisant avec ferrure à droite, ferrure à gauche, ou ferrure d'angle, au choix :

Débit	Largeur	Prix
8 à 12 hectolitres	0 ^m 65	400
12 à 16 —	0 ^m 70	435
20 à 25 —	0 ^m 82	500
25 à 30 —	0 ^m 86	540
30 à 35 —	0 ^m 90	575
35 à 40 —	1 ^m	620
40 à 45 —	1 ^m 10	655

Remise à nos adhérents et port dû sur facture.

Les Concours Bovins en Ile-et-Vilaine

A Rennes, le 1^{er} septembre 1938, aura lieu le concours de reproducteurs bovins de race normande, pour les arrondissements de Saint-Malo, Redon et les anciens arrondissements de Rennes et Montfort.

A Fougères, le 6 septembre 1938, aura lieu le concours de reproducteurs bovins de race normande, pour l'arrondissement de Fougères et l'ancien arrondissement de Vitry.

A Baulon, le 8 septembre 1938, aura lieu le concours départemental des reproducteurs bovins de race bretonne.

A Martigné-Ferchaud, le 10 septembre, aura lieu le concours départemental des reproducteurs bovins de race Maine-Anjou.

Au début de septembre auront lieu les concours de vergers et de bonne tenue des étables.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Chambre d'Agriculture, 30, place des Lices, Rennes, ou à la Direction des Services Agricoles, 50, rue du Pré-Botté, Rennes.

Concours spéciaux des races bovines Bretonnes: Pie-noire, Armoricaire, Durham

Les concours spéciaux des races bovines Bretonne pie-noire, Armoricaire et Durham se tiendront les 1^{er}, 2^e et 3 octobre 1938 à Pontivy Morbihan). Ils coïncideront avec le Concours départemental d'agriculture du Morbihan, les Concours d'arrondissement et cantonnaux, le Concours des Poulinières, le Concours national du Comité Pomologique de Bretagne et une Foire-Exposition de Machines agricoles et d'outillage rural. Les cérémonies officielles du dimanche 2 octobre seront présidées par M. de Chappedelaine, ministre de la Marine Marchande.

Ces concours sont dotés de 37.500 frs de prix en espèces ainsi répartis : Race Bretonne pie-noire: 11.500 frs en 65 primes.

Race Armoricaire: 15.000 frs en 74 primes.

Race Durham: 11.000 frs en 46 primes.

Programmes et feuilles d'engagement sont à la disposition des éleveurs intéressés dans les Préfectures et Directions des Services agricoles du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, de l'Ile-et-Vilaine et de la Mayenne.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 12 septembre par la Direction des Services agricoles du Morbihan, 61, avenue Victor-Hugo, à Vannes.

et légèrement recourbée pour prendre les œufs au fond des cellules d'ouvrières.

M. Etienne Giraud préleva un cadre de couvain d'une des ruches du Parc et à l'aide d'une spatule appropriée, montra comment on opère pour extraire les œufs des cellules et les transporter dans des cupules.

TRANSPORT DES RUCHES PEUPLES

M. Giraud continua : Dans quelques jours, M. Cherrier va transporter ces ruches au Rucher annexe du Pigeon-Blanc, pour profiter de la grande miellée du blé noir. Comme actuellement la température est très élevée, il faut effectuer ce transport de très bonne heure le matin. La veille, on commence par cloquer les plateaux, on enlève les planchettes de recouvrement et on les remplace par une toile métallique que l'on a préalablement fixée sur un cadre en bois. Il est urgent de donner beaucoup d'air aux colonies transportées pour éviter l'étouffement.

Le matin, on ferme les entrées soit avec des grilles, soit avec de l'herbe. Le déménagement se fait en automobile, car il est plus expéditif et moins dangereux que si l'on emploie une voiture hippomobile. Il est toujours prudent de se conserver son enfumoir allumé, pour parer à la première alerte, au cas où une ruche viendrait à s'échapper. A l'arrivée, les ruches sont mises en place aussitôt et les entrées dégagées pour donner de l'air aux abeilles.

NOUVEAU COURS GRATUIT D'APICLTURE EXTRACTION DU MIEL

Le prochain cours d'apiculture aura lieu dimanche 4 septembre, à 15 heures, à l'annexe du Rucher-Ecole, au Pigeon-Blanc, à 10 km. de Nantes, sur la route de Rennes. On pourra s'y rendre à bicyclette ou par les cars Drouin. M. Etienne Giraud montrera comment on extrait le miel, puis il indiquera la façon de préparer le bon miel de Bretagne.

M. René Giraud fera le même cours dans son rucher de Blain, le dimanche 11 septembre, à 14 heures.

Louis CHERRIER, Secrétaire de la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure.



AVANT LES VENDANGES

Economie Viticole au Pays Nantais

Les vendanges 1938 auront lieu fin septembre; tous les vignerons souhaitent quatre semaines de beau soleil pour assurer la qualité.

Très heureusement, la récolte, au Pays Nantais, s'annonce bonne comme quantité. N'exagérons rien, ce n'est pas une grosse année qui se prépare; c'est une bonne moyenne année qui arrive.

Les jeunes vignes, celles qui ont échappé à la gèle ont du vin de Muscadet et de Gros Plant en abondance, les vieilles en n'ont guère. Chacun sait qu'en 1937 les 2/3 de l'encepage datent de 1895-1905. Il y a peu de jeunes relativement; donc, ensemble de production modérée.

Les associations viticoles consultées pensent que le rendement moyen ne dépassera pas plus de 20 hectolitres à l'hectare en Muscadet, et de 40 en Gros Plant.

En outre, faudra-t-il que l'Eudémis et le Cœchylis qui ont papillonné si abondamment du 15 au 25 juillet ne fassent pas trop de déprédation.

Par contre, les plants directs annoncent une production notable. Ces vins moins bons, passent en grande partie dans la consommation familiale.

Et voici la grosse question. Il est sûr que la récolte nationale (France et Algérie) sera excédentaire. Quels seront les prix ?

Chez nous, on parle à tort et à travers en ce moment.

Comme il est hélas normal, certains acheteurs ou coupeurs éventuels ne comprennent pas (j'aime mieux cela pour leur honneur) ou ne veulent pas comprendre la situation.

Ils lancent gratuitement en public des cours de misère. Ils cherchent à entretenir une campagne à la baisse afin de se procurer à bon compte, à l'anche des vigneron mal informé.

Disons tout de suite que le négocié sérieux, mieux informé, ne prend pas part à cette propagande tendancieuse.

Les défaits veulent ignorer; et la dévaluation et le Statut de la viticulture.

Il n'y aura pas trop de vin, parce que tous les excédents seront envoyés à la distillation en France comme en Algérie, et chez nous.

M. Barthe, d'une part, la Commission interministérielle d'autre part, ont déclaré que l'on distillerait imputablement tout ce qu'il faudrait. 25 millions d'hectos de vins iront au Service interprofessionnel des Alcools si cela est nécessaire. L'article 8, celui de l'échelonnement des ventes, fonctionnera en toute sa rigueur.

Tant que le prix enregistré ne dépassera pas 15 frs le degré hectolitre sera sur les bourses de Sète, Montpellier, Narbonne, pas un échelon ne sera libéré, ont déclaré M. Barthe et M. Queuille.

Une répression des fraudes renforcée accompagnera ces mesures, pour éviter en particulier les ventes clandestines et contrôler les déclarations de récolte.

Une prime importante à la distillation des Noas est annoncée. Elle rendra moins tentante les ventes illicites au titre du vin blanc courant. Nous croyons savoir qu'on prépare un décret en ce sens. Le prix des alcools de contingents serait majoré de 25 % pour ceux obtenus avec les vins de cépage interdit.

Dans de telles conditions, le négocié ne prévoit pas la baisse. A Narbonne le 11 août, à Montpellier le 16, on cotait 15 à 16 frs le degré hecto: c'est une rigolade de vouloir prétendre que nos vins du pays Nantais tomberont à 10 frs et même moins. Pourquoi cette persécution ?

Les baissiers de chez nous n'ont rien compris au nouvel état de chose que nous crée le Statut viticole. Veulent-ils donc voir le métier disparaître par la création d'un Office du Vin ? Quel malheur...

Nous pouvons attendre avec contentement. Le Statut de la Viticulture nous protège contre un effondrement

des cours.

Tant que les vins du Midi vaudront 16 frs (soit pour des 10° le prix de 360 frs la barrique), les moindres des nôtres, valeur du port en sus, ne pourront valoir moins. Quant au Muscadet, il ne peut y avoir de comparaison, la marge traditionnelle de plus value sur les ordinaires ne peut que jouer comme c'est l'habitude.

Comme conséquence, les récoltants de plus de 200 hectos — peut-être même ceux de plus de 100 hectos de cépage sans appellation — doivent s'attendre à être astreints à la distillation pour un certain pourcentage de leur récolte.

S'ils ont de l'esprit (pas de l'esprit de vin, mais dans la tête) ils s'y soumettront de bonne grâce. Ils comprendront qu'il faut savoir faire un petit sacrifice pour sauver le prix de l'ensemble de leur production.

Ajoutons pour terminer, ce qui a échappé à plusieurs, que l'Office jusqu'en 1942 n'est plus interdit dans les vins de coupe (Décret du 17 juin 38).

DE CAMIRAN,
Président à la C.G.V.C.O.

SYNDICAT DE DÉFENSE VITICOLE DU SUD-OUEST DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale a eu lieu le 7 août à St-Philbert-de-Grand-Lieu. Etaient présents notamment : MM. Fleury, de la Ruelle, conseillers généraux ; de la Robrie, de Terhay, conseillers d'arrondissements ; MM. les Maîtres de St-Philbert, La Limouzière, La Chevrolière, Remouillé, Port-St-Père, Bouaye ; les Administrateurs du Syndicat, etc...

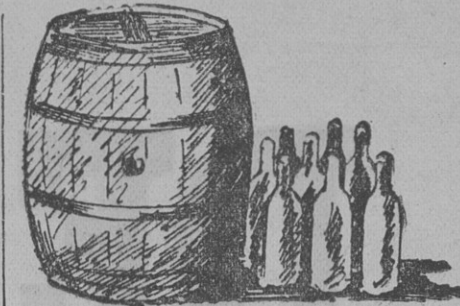
MM. les Députés Dutertre et Le Cour Grandmaison, M. le Marquis de Goulaine, conseiller général ; M. Raymond Lefevre, président de la Chambre d'Agriculture, s'étaient excusés.

1^o — M. Du Chatelier, président du Syndicat, a exposé les résultats législatifs obtenus au cours de l'année (Obtention de l'appellation contrôlée pour les Muscadets du S.O. de la Loire-Inférieure, possibilité de l'emploi de l'Office dans les coupages jusqu'en 1942), ainsi que les efforts faits pour faciliter la vente des autres cépages. Pour que le Syndicat se développe encore, le versement par les viticulteurs de la Contribution du Sou à l'hectolitre au moment de la déclaration de la récolte et quelque soit le cépage récolté, est nécessaire. Cette contribution modeste pour chacun permet en masse une action plus que jamais utile.

2^o — M. De Camiran, au nom de la C.G.V.C.O., a exposé le Statut de la Viticulture dans ses rapports avec l'année 1938. Statut entré désormais dans les lois et dans les mœurs, statut d'organisation professionnelle et de contrôle de la profession par elle-même, mais qui implique par cela même le groupement des Viticulteurs en associations capables de se faire écouter.

3^o — M. Pinet, directeur adjoint de la Station Oenologique de Maine-et-Loire, a parlé de la fabrication et de l'entretien de Vins. Conférence très écoutée, chaleureusement applaudie, pleine de renseignements précis dont les auditeurs, désireux de s'orienter vers la qualité des vins, ont pu faire le plus grand profit.

4^o — L'Assemblée a approuvé la nomination de trois nouveaux administrateurs : MM. Lucien Dufour, maire de Remouillé ; Hubert De Ternay, maire du Bignon ; Baril, adjoint au maire de Paulx.



La mise en état du matériel vinaire

Le vignoble, par suite de la chaleur et de la sécheresse, interrompue par quelques pluies, grâce à Dieu, se porte bien. Le Mildiou est inexistant, L'Oidium n'a pas fait de dégâts sérieux et il a été, cette année, facile à combattre. Restent la Cœchylis et l'Eudémis. On a vu voler, dans la seconde quinzaine de juillet, beaucoup de papillons et les viticulteurs qui n'ont rien fait contre la génération d'été pourraient bien avoir une surprise peu agréable en septembre. Cependant, les fortes chaleurs de la période du 31 juillet au 3 août, au moment de la pleine éclosion des larves, ont dû détruire un bon nombre d'insectes. De toute manière, l'invasion n'est pas générale et l'éclosion, en attendant à partir des vignes de Muscadet qui ont gelé, s'annonce partout abondante. Il faut se préparer à la recevoir.

Ce n'est pas à la veille des vendanges qu'il faudra se préoccuper du matériel vinaire dont le rôle est si important dans la réussite de la vinification : nettoyage et affranchissement des seaux de vendange, des portières ou cornues, etc., mise en état du pressoir, de la fûtelle, des cuves. Dans les années d'abondance surtout, on s'expose à de grosses pertes, si l'on n'est pas, à cet égard, prévoyant.

D'abord le pressoir. — Dans la région, la plupart des pressoirs ont une maie en ciment. Le nettoyage en est facile, par un lavage à grande eau ou, mieux, avec une solution de bisulfite de potasse à 1 %. Il est à noter que les pressoirs en bois se conservent bien, restent élastiques et à l'abri des moisissures si l'on prend la précaution de les « passer » à l'huile de lin, avec un pinceau. Cette pratique est courante dans certaines régions. L'huile de lin est siccatrice et ne donne aucun goût au moût de raisin lors du pressurage.

Dans certains cas — et il convient de le signaler — c'est au pressoir que le moût a son premier contact avec des objets métalliques. Les maies en fonte ont de grands inconvénients : de même les chaînes intérieures qui divisent le marc dans les pressoirs — d'ailleurs très pratiques — communément désignés sous le nom de « cages à œufs ». Le fer et surtout le fer rouillé est attaqué et dissous par les acides du moût. Dans ces conditions, il y aura tout lieu de craindre la casse blanche ou phospho ferrugineuse pour les vins blancs, casse qui n'est pas toujours facile à guérir et qui laisse trouble pendant des mois le vin blanc, retardant ainsi sa livraison, ou bien encore la casse tanno-ferrugineuse ou casse bleue pour les vins rouges.

Toutes les parties métalliques des pressoirs, y compris la vis, devront être dégraissées et l'on aura avantage si les surfaces de métal en contact avec le moût sont importantes, de les recouvrir d'une couche de vernis isolateur, comme on en trouve dans le commerce pour cet usage.

Pour dérouiller les pièces métalliques qui ont été négligées au cours de l'année, on se sert ordinairement de pétrole. Il faudra veiller à ce qu'aucune odeur de pétrole ne persiste au moment des vendanges car le moût le prend facilement, ainsi que le vin. Il est vrai que cette odeur s'enlève complètement du vin par un collage au lait frais, non écramé, à raison de un litre par hecto de vin, mais il vaut mieux ne pas l'introduire.

La salle des pressoirs elle-même et le chais réclament des mesures d'hygiène. Les murs, s'il y a lieu, seront blanchis à la chaux, le lait de chaux étant répandu au pulvérisateur. Les rigoles et caniveaux seront lavés à grande eau et, au besoin, désinfectés avec une solution de bisulfite à 1 %. Les tains en bois sur lesquels reposent les fûts devront être également désinfectés s'ils sont couverts de moisissures. Pour cela, on les lavera à la brosse avec une solution de sulfate de cuivre à 5 %. Il importe de ne pas introduire dans le cellier, comme désinfectants, des substances à odeur forte, comme le goudron, le lysol, le crésyl qui pourraient tacher les vins. Nous recommandons un cellier où le vin a été complètement déposé en 1921 — qui fut en Anjou une année de qualité exceptionnelle — du fait, simplement, que les tains, par mesure d'hygiène, avaient été « passés » au crésyl. Aucun traitement n'a pu faire disparaître le goût ainsi contracté.

Une abondante récolte demande un logement approprié : fûts, cuves, etc. Il est possible que, cette année, on soit obligé d'utiliser des fûts qui, d'ordinaire, étaient mis de côté : fûts usagés en plus ou moins bon état. Les uns ont contenu des vins malades, d'autres sont moisis ou présentent une odeur de bois sec, etc... Comment les remettre en état de servir ?

Tout fût ayant contenu un vin malade (vin piqué, tourné, gras) même s'il ne présente sur ses parois aucune trace suspecte, doit être stérilisé à la vapeur d'eau à 120° sous pression afin de détruire les germes de maladies (spores) logés dans le bois. A défaut d'ébullition, et parfois même, en complément de l'ébullition — (cas des fûts piqués ou ayant contenu du vinaigre) — on y versera une solution chaude de carbonate de soude à 10 % ; on agitera dans tous les sens et on lavera à grande eau. On peut aussi employer un lait de chaux (2 kg de

chaux vive pour 30 litres d'eau). On rincera ensuite à l'eau chaude, puis à l'eau froide.

La moisissure du bois est bien l'accident le plus grave qui puisse atteindre la fûtelle.

Si la moisissure est superficielle et récente, on lavera chaque barrique avec 8 à 10 litres d'une solution d'acide sulfurique du commerce à 10 %, soit 7 litres environ d'acide par hectolitre d'eau. Pour préparer cette solution, on versera l'acide dans l'eau, peu à peu, et on ne fera pas l'inverse, afin d'éviter des projections. La même solution peut servir pour plusieurs barriques. Après évacuation, rincer le fût avec 5 ou 6 litres d'un lait de chaux un peu épais. Laver enfin à plusieurs reprises à grande eau.

Si la moisissure est profonde, autrement dit si le mycelium a pénétré dans les fibres du bois, il faut alors défoncer le fût, le raboter ou bien le flamber avec la lampe à souder. Le laver ensuite intérieurement à la brosse avec une solution d'acide sulfurique dans l'eau à 3 % (2 litres d'acide par hectolitre d'eau). Si l'odeur de moisi persiste encore, employer un lait de chaux puis rincer avec une solution de cristaux à 10 % ; enfin avec de l'eau acidulée comme précédemment et laver à grande eau.

Il est des cas où ce traitement énergique ne suffit pas encore. On aura alors recours au permanganate de potasse à raison de 100 à 150 grammes par hectolitre d'eau. Le fût défoncé sera rempli de cette solution et laissé plein pendant quelques jours. La même solution peut servir pour plusieurs fûts.

Si, à la suite de ce traitement, l'odeur de moisi n'a pas complètement disparu, il ne faut pas hésiter à sacrifier la fûtelle, car ce genre de moisi tacherait le vin irrémédiablement.

Les fûts à odeur de bois sec se traitent de la même manière.

Quand un fût a contenu un liquide à odeur aromatique, il peut être affranchi par un étuvage à la vapeur d'eau sous pression, répété jusqu'au moment où l'odeur a disparu. En cas d'échec, on verse dans le fût 8 ou 10 litres d'une solution de chlorure de chaux à 5 %, on le bonde et on le roule. Le fût est finalement lavé avec une solution d'acide sulfurique à 10 %, puis rincé à l'eau froide.

Dans certains cas, la solution de permanganate peut être employée avec succès.

Les fûts ayant contenu de l'huile seront remplis d'eau tiède pour faire dégorger le bois. On les videra au bout de un ou deux jours et on les lavera soigneusement avec une solution chaude de cristaux à 15 %, puis avec une solution froide d'acide sulfurique à 10 % et enfin à grande eau.

Le dégraissage des fûts est souvent négligé et, dans certains celliers, on constate parfois des vins blancs tachés qui nécessitent un traitement spécial au noir. On dégraisse un fût en le lavant à plusieurs reprises avec une solution à 5 % d'acide chlorhydrique dans l'eau. On s'arrête lorsque l'eau d'évacuation ne sort plus colorée.

Toute fûtelle traitée ne devra être remise en service qu'une fois que l'on sera bien assuré que le traitement a réussi. Toute négligence exposerait le viticulteur à de grosses pertes.

E. VINET,
Ingénieur Agronome,
Directeur-Adjoint de la Station
Oenologique Régionale d'Angers.
(Reproduction interdite).

SUR NOS RÉSEAUX

AGRICULTEURS
Pensez, dès maintenant, au Voyage que vous ferez quand vos travaux d'automne et d'hiver vous laisseront quelques loisirs.
Vous pourrez alors avec votre famille, profiter du billet de

LOISIRS AGRICOLES
délivré
du 1^{er} octobre au 31 mars
40 % de réduction, validité 31 jours
Ce billet est délivré sur présentation d'un « Carnet spécial d'Identité ».
Renseignez-vous dans les gares.

Le chemin de fer vous offre...
Sécurité... Régularité... Rapidité

UTILISEZ LES BILLETS DE MARCHÉ

« Les BILLETS du bon marché »
30 % de réduction
délivrés toute l'année le samedi à destination de Nantes.
Au départ des gares de Saumur à Nantes, — Abbaretz à Nantes, — Ancenis à Nantes.
Les « BILLETS de Marché » sont valables, sous réserve des conditions normales d'admission, à l'aller dans tous les trains permettant l'arrivée avant 14 heures ; au retour, à partir de 10 heures dans tous les trains permettant le retour à la gare de départ le même jour.

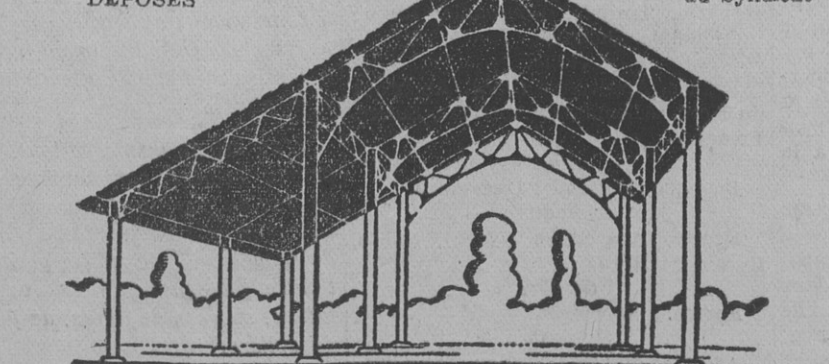
Toutefois, en ce qui concerne les trains désignés les voyageurs en provenance de la section de Saumur à Nantes seront autorisés exceptionnellement à emprunter à l'aller le train 2826 et au retour le train 2819.

Par ailleurs, les voyageurs porteurs de billets de marché en provenance de la section de Châteaubriant à Nantes seront également autorisés à emprunter à l'aller l'express 2807 qui arrive à Nantes après 14 heures.

HANGARS AGRICOLES TOUT ACIER

NOUVEAUX MODELES
DEPOSES

Consultez-nous
au Syndicat



Entrées de fermes entrées, grande capacité d'engrangement, - poteaux en fer plein, indéformables. - Nombreux modèles, toutes dimensions, aux meilleurs prix. - Des centaines de références dans la région.
Grilles, portails, clôtures. Nous consulter.

LA VILLETTE

Lundi 22 Août 1938

COURS OFFICIELS				
Viande nette				
Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Bœufs	9.70	8.70	7.70	10.60
Vaches	9.70	8.30	6.90	11.10
Taureaux	7.90	7.40	7.00	8.70
Veaux	14.60	13.70	11.90	15.60
Moutons	16.80	14.20	11.50	17.80
Porcs	13.58	12.70	9.58	14.00
Brebis	de 8.20 à 11.30			
Poids vifs				
Espèces	1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	Ext.
Bœufs	5.82	4.78	3.85	6.37
Vaches	5.82	4.35	3.45	7.10
Taureaux	4.74	4.07	3.50	5.40
Veaux	8.76	7.80	6.55	9.67
Moutons	8.44	6.68	5.05	8.90
Porcs	5.50	8.90	6.70	9.80
Brebis	de 3.25 à 5.08			

(1) Cours officiels.

Gros bovins

Arrivages : 3384 bœufs, 2256 vaches, 134 taureaux ; réserves vivantes 1028 ; introduction directe 424 ; renvois : 130 bœufs, 245 vaches, 35 taureaux.

BOEUF. — Bœufs blancs : extra 5 à 5.20, 1^{re} qualité 4.60 à 4.90, grossiers 4.30 à 4.50 ; gros bœufs 4.60 à 5 ; gris de l'Ouest : extras 4.50 à 4.80, bons 4.10 à 4.40, ordinaires 3.80 à 4 ; Bretons : jeunes extras 4.40 à 4.70, bons 4 à 4.30, ordinaires 3.60 à 3.90 ; bœufs grossiers de toutes provenances 3.50 à 3.70.

GENISSES. — Extras blanches 5 à 5.40 ; rouges 4.40 à 4.90 ; grosses 4.50 à 5.10 ; ordinaires 4.20 à 4.50.

VACHES. — Jeunes de 1^{re} qualité 4.50 à 5 ; bonnes 3.70 à 4.20 ; vieilles 3 à 3.50 ; viande à saucisson 2.20 à 3.

TAUREAUX. — Bretons 4 à 4.60 ; jeunes 3.80 à 4.20 ; grossiers 3.20 à 3.70.

Veaux

Arrivages 1864 ; réserve vivante 660 ; introduction directe 1648 ; renvois 4.

Veaux Tourangeaux, extras 5.60 à 7.10, ordinaires 6.10 ; Mançais extras 6.40 à 6.90 ; autres bons Mançais 6 à 7 ; ordinaires 6.40 à 6.90 ; Angevins 6.20 à 6.60 ; Bretons 6 à 6.30 ; veaux de service 5.80 à 6.50 ; brouillards 4.10 à 4.60 ; petits veaux de ferme 2.80 à 3.30.

Ovins

Arrivages 11336 ; réserve vivante 3365 ; introduction directe 5711 ; renvois 4.

AGNEAUX. — Laitons extras Loiret 8 à 8.80 ; croisés 7.80 à 8.80 ; Dishleys 7.90 à 8.80 ; Bretons 7.40 à 8.20 ; Vendéens 7.40 à 7.80.

MOUTONS. — Poitou 6.40 à 6.80 ; Dishleys 6.60 à 7 ; maraichins 6 à 6.40.

BREBIS. — Poitou 4.90 à 5.40 ; Dishleys 5 à 5.60 ; vieilles brebis 3.50 à 4.

COCHONS. — 6.40 à 6.90.

Porcs

Arrivages 1042 ; réserve vivante 923 ; introduction directe 2424 ; renvois 4.

PORCS. — Maigres extras 9.70 à 9.80 ; bons maigres 9.50 à 9.60 ; cochons gras 9.20 à 9.40 ; gros gras 8.90 à 9.10 ; petits maigres 8.90 à 9.10 ; fonds de parquets 8.90 ; porcs du Craonnais 9.60 à 9.80 ; Vendéens 9.50 à 9.80.

COCHONS. — 6.40 à 6.90.

Arrivages de la région à la Villette

Côtes-du-Nord : 30 veaux, 20 porcs.

Deux-Sèvres : 20 bœufs, 10 vaches, 10 taureaux, 30 porcs.

Ille-et-Vilaine : 40 bœufs, 40 vaches, 10 taureaux, 80 veaux, 170 porcs.

Indre-et-Loire : 20 bœufs, 10 vaches, 10 taureaux, 130 veaux.

Finistère : 30 bœufs, 35 veaux, 10 porcs.

Les exonérations d'impôt foncier pour les terrains plantés en bois

Le bois est dans la vie économique moderne une richesse végétale dont les débouchés sont appelés à se développer de plus en plus. L'utilisation du bois et de ses produits dérivés augmente constamment, qu'il s'agisse de pâte à papier, de cellulose, d'essence ou de carburant synthétique, etc., etc. Le bois sous tous les aspects que lui donne l'industrie de l'homme représente, pour les nations qui en sont abondamment pourvues, une matière première qui est susceptible, sous une active et intelligente initiative, d'apporter une contribution importante à l'économie nationale, partant à son activité, à l'équilibre de sa balance commerciale, le cas échéant, et à sa prospérité générale.

La forêt française est, dans l'ensemble, aménagée pour la production de bois d'œuvre, c'est-à-dire de bois de longue venue et d'utilisation spécialisée, plutôt que pour la production de bois hâtifs et d'un rendement rapide.

Mais depuis longtemps les pouvoirs publics ont apporté un soin tout spécial à la conservation, à l'aménagement et à l'augmentation de la forêt française ; soin que justifient amplement le rôle économique et l'intérêt général de l'agriculture française. Aussi, c'est à juste titre que par des dispositions fiscales appropriées, l'encouragement à la plantation chez les particuliers est réalisé. Parmi ces dispositions, retenons celles prévues pour l'exonération d'impôt foncier en faveur des terrains plantés en bois.

Le principe de l'exonération est établi par l'article 4 du décret-loi du 20 juillet 1934, qui dispose que : « Tout terrain ensencé, planté ou replanté en bois est exonéré de l'impôt foncier pendant les 30 premières années du semis, de la plantation ou de la replantation ».

Signalons, à titre documentaire, qu'il a été jugé que l'exonération ne peut être réclamée en application dudit article par les propriétaires dont les semis, plantations ou replantations ont été exécutées antérieurement à l'année 1894 (Arrêt du Conseil d'Etat, 18 octobre 1937, Dalloz hebdomadaire N° 4, 1938). Comment doit procéder le propriétaire qui veut obtenir l'exonération pour son terrain ? Il doit former une réclamation dans l'année qui suit celle de l'exécution des travaux dans le délai ordinaire des demandes en réclamation : à cette fin, il adresse sa ré-

mande à la Direction des Contributions directes dont dépend le lieu de l'imposition. Cette réclamation peut être rédigée sur papier libre et il en est délivré récépissé et le contribuable le demande.

Rappelons que le délai ordinaire dans lequel doivent être présentées les réclamations est de trois mois, partant du premier jour du mois qui suit la mise en recouvrement du rôle ; que toute demande mentionne à peine de non-recevabilité la contribution à laquelle elle s'applique, et à défaut de la production de l'avertissement le numéro de l'article du rôle sous lequel figure cette contribution. Elle doit contenir l'indication de l'objet et l'exposé sommaire des moyens. Si les terrains sont situés dans plusieurs communes, une demande distincte doit être produite pour chacune d'elles.

Enfin, lorsque la réclamation est présentée dans le délai ci-dessus au cours d'une année postérieure à la plantation ou au semis comprise dans les cinq premières années de la période trentenaire, elle peut encore donner lieu à l'exonération pour la fraction de ladite période restant à courir du 1^{er} janvier de l'année de sa présentation.

FÊTES

DU COMICE DE CANDÉ

Jeudi 8 septembre, Comice Agricole du Canton. Exposition d'engrais, graines, outillage, etc.. De 2 h. à 14 h. grande braderie. L'après-midi, lancement d'une ballon, courses diverses. A 20 h., grand feu d'artifice.

Samedi 10 septembre, Illumination féérique de l'Hôtel de Ville et de son parc. A 20 h., 15, grande fête théâtrale de nuit, scène de verdure : « Gai ! Marions-nous ! », par la troupe Francine Vasse. Retraite aux flambeaux.

Dimanche 11 septembre, concours de pêche à l'étang des Mandres. L'après-midi, 4^e Grand Prix de la Ville de Candé : rallye cyclo-touristes ; course de vétérans handicap. Fête foraine. Concert place du Marché.

Blés de semence

La note parue dans notre Bulletin du 30 juillet (au bas de la 1^{re} page), concernant les blés de semence, a suscité quelques confusions dans l'esprit de certains de nos lecteurs. Nous tenons à les dissiper :

1^o Le prix de 70 francs, au-dessus du cours légal, ne s'applique que pour nos blés de reproduction, provenant de nos champs d'expérience de Loire-Inférieure.

2^o Tous les blés de sélection génétique, ou même de reproduction, en provenance directe des meilleurs Centres du Nord, de l'Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir ou Maine-et-Loire, seront facturés au cours établi par ces différents Centres, pour chaque variété, et départ lieux de culture. Les majorations faites par les sélectionneurs sont évidemment beaucoup plus élevées, que la majoration de 70 francs indiquée pour les blés de nos propres champs d'expérience. Les cultivateurs peuvent nous interroger à ce sujet, en indiquant ce qu'ils désirent exactement, et nous les fixerons par retour.

3^o Il a été mentionné, par erreur, que le prix de 70 francs au-dessus du cours s'entendait pour les blés « logés ». Nous sommes dans l'obligation, pour récupérer nos frais et avances de semences, de facturer les sacs en sus, au prix coûtant — à moins que les preneurs ne fournissent leurs toiles, en venant chercher leur semence.

Rappelons, ci-dessous, les noms des variétés cultivées en Loire-Inférieure, avec tous les soins désirables, comme l'écrivait M. de Camlin, que nous mettons à la disposition de nos adhérents :

Bon Moulin, Champ Joli, Inversable Bordeaux, Bon Fermier, Japhet, Hybride 40, Vilmorin 29, Vilmorin 27, Vilmorin 23, Rouge de Bordeaux, Chantclair, Trésor 18.

Nous livrons ces blés jusqu'à épuisement des quantités disponibles. Certaines variétés sont très demandées. D'autres, comme le Japhet, sont déjà presque épuisées chez nous. Bien préciser, en passant commande, la variété et la provenance désirée. La majoration de 70 francs, plus la toile, — répons — ne concerne que les blés ci-dessus, de nos champs d'expérience.

R. FAIVRE.

La Vie Syndicale

Nort sur Erdre

Nous avisons nos adhérents de la région de Nort-sur-Erdre qu'ils peuvent s'adresser à notre agent accrédité : M. Pierre Péneau, de Joux-sur-Erdre, tant pour le syndicat que pour la Coopérative.

M. Péneau dispose d'ailleurs d'un bureau à Nort-sur-Erdre et est actuellement notre seul agent.

Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure

L'Assemblée Générale de la Société d'Apiculture de la Loire-Inférieure, aura lieu le Dimanche 4 Septembre 1938, à 10 heures du matin à la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 12, rue de Strasbourg à Nantes.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale ;
2. Compte-rendu de « La Journée du Miel » à la Foire Commerciale de Nantes, de la Foire-Exposition de St-Nazaire et du Rucher-Ecole du Parc de Nantes ;
3. Participation de la Société à l'Exposition Internationale du Dalia à Nantes, du 14 au 18 septembre 1938. Préparation à l'Exposition Apicole d'Automne : Concours de Produits Apicoles.
4. Foires de Nantes, de Saint-Nazaire, d'Anecenis, de Châteaubriant, de Bassin-Indre, Lorient et Brét ; Création d'un pain d'épices ;
5. Projet de participation de la Société à l'Exposition d'Apiculture de la Porte de Versailles à Paris, en Février 1939 et au Concours Général agricole de Paris. Réponse du Ministère au sujet de la Classification des Miel ;
6. Importance de la Récolte en 1938. Fixation des Cours ;
7. Nouveaux droits de douane sur le miel et le pain d'épices. Nouvelles règles pour l'importation des Miel étrangers ;
8. Résultats du Concours de Ruchers en 1938.
9. Les statuts de Fédération apicole de Bretagne ;
10. Elections à la Chambre d'Agriculture : Désignation de deux Délégués
11. Affaires diverses.

Destruction des Rats

Divers produits. En vente à nos Bureaux à Nantes.

Les ennemis de nos cultures

Les Bruches

Pois, haricots, lentilles, fèves, toutes nos légumineuses alimentaires ne sont pas seulement appréciées de l'homme et des animaux domestiques. De petits coléoptères, dont la taille est proportionnée à la graine qu'ils attaquent, viennent s'y loger comme des rats dans leur fromage, pour se nourrir de leur substance : ce sont les différents bruches dont nous dirons successivement le genre de vie... et le genre de mort qu'il convient de leur réserver.

Les bruches sont de petits charançons noirs, à forme ramassée, au corps épais. Leur rostre est court, aplati, presque carré ; leur tête est rétrécie en arrière et porte des antennes en dents de scie. Leur taille et les taches de leur livrée diffèrent suivant les espèces, mais leur morsure son identique.

LES ESPECES

On distingue, par ordre de grandeur croissante, la bruche des lentilles (Bruchus pallidicornis) marqué de deux taches noires à l'abdomen, recouvert sur le reste du corps d'un duvet blanchâtre, sur fond noir.

La bruche des pois (Bruchus pisi), d'un demi-centimètre de longueur, qui porte de petites taches blanches régulièrement disposées sur les élytres et le thorax.

La bruche des haricots, à peu près de même grandeur que le précédent (Bruchus obtectus).

La bruche des fèves (Bruchus rufimanus), le plus gros de tous, pouvant atteindre 6 à 8 millimètres de longueur, portant sur les élytres quatre taches triangulaires luisantes.

LES MEURES

Toutes les bruches ont des mœurs identiques, avons-nous dit. Voici quel est le cycle de leur vie :

Au printemps, la femelle pond ses œufs sur les gousses en formation. Peu de temps après, il sort des œufs de petites larves blanches qui pénètrent dans les graines en voie de croissance. Il n'y a, d'ordinaire, qu'une larve par graine, sauf si leur volume (pour les fèves et les haricots, par exemple), permet d'abriter deux ou même plusieurs insectes.

Malgré la présence du parasite, la graine semble se développer normalement : la larve cependant rongée ses réserves nutritives et peut même à l'occasion s'attaquer à l'embryon ; son développement est lent, et ce n'est qu'à printemps suivant, qu'ayant atteint sa taille normale, elle se transforme en nymphe, puis en insecte parfait. C'est sous cette forme qu'en avril ou mai, la bruche sort de sa loge pour s'accoupler, pondre et mourir, en perçant dans les enveloppes du grain un petit trou bien rond. Jusque-là, on ne pouvait soupçonner sa présence qu'en constatant le faible poids du grain, ou en apercevant, par transparence le lieu de sa retraite. Après son départ, les dégâts qu'il a causés sont visibles sur les graines.

LES DEGATS

Les graines attaquées ne perdent pas seulement de leur poids, mais aussi, cela se conçoit, de leur qualité, puisque le parasite dévore leurs réserves nutritives et laisse une forte proportion d'enveloppes, riches surtout en cellulose peu digestible. Utilisables encore pour les bestiaux, elles ne peuvent plus être destinées à l'alimentation humaine qu'en cas de réelle disette, non pas que les larves d'insecte soient un poison, mais parce que l'homme réserve d'ordinaire à sa consommation personnelle des marchandises de meilleure qualité.

Utilisera-t-on, pour la semence, des pois attaqués par les bruches ? C'est risquer gros, qu'on ait pris soin ou non de détruire préalablement tous les pa-

Repas de Noces

Dans le vaste jardin tout jonché de fleurs, de grandes tables ont été dressées, autour desquelles les repas s'achèvent joyeusement.

Le temps s'est mis de la partie. Aussi, le soleil et les vins aidant, quelques convives « poussent » leur chansonnette tandis que les braves crépissent au milieu de la joie générale.

Croyez-vous que ces jeunes gens ont de la chance ! dit un jeune homme à ses voisins. Il fait un temps radieux ! Pas le moindre nuage, ni le moindre vent... Regardez plutôt monter la fumée de votre cigarette...

— A propos, je m'excuse, chère amie : voulez-vous une Ballo ? Ces cigarettes de goût américain vous plairont sûrement.

— Oh ! je les connais bien, et j'en prendrai une avec plaisir. Fais d'ordinaire je préfère les Congo.

— C'est aussi du tabac de Virginie, cependant...

— Oui, mais elles ont un petit « je ne sais quoi » de différent, de moins sucré peut-être...

— Je sais. On tient beaucoup à « sa » marque de cigarettes. Chacune d'elles a son parfum, son goût bien particulier...

— C'est bien vrai ! Tenez, Lucile par exemple n'éprouve vraiment le plaisir de fumer qu'avec du tabac de goût anglais. Elle ne fume que des Week-End, vous savez, dans ces jolis étuis portefeuilles à 7 francs les 20.

— Mon frère aussi ! Lui qui fume du caporal d'habitude prend toujours des Week-End quand il va au bal, ou quand il « sort ».

— S'il les trouve un peu chères, il peut au besoin fumer des Fashion ou des High-Life : ce sont également de très bonnes cigarettes de goût anglais. Et je suis sûr que ses cavaliers les aimeront beaucoup aussi !

— Vous voyez, la Régie Française fait vraiment bien les choses : quelles que soient nos préférences, nous trouvons tous parmi ses spécialités une cigarette à notre goût... et à notre prix !

rasites. Si on les laisse en vie, on en propage l'espèce, puisque les insectes parfaits sortent des graines intactes et se logent dans les nouvelles et infectent la nouvelle récolte. Si on les détruit, on ne peut espérer qu'une faible récolte, car les graines dont l'embryon est atteint ne lèveront pas, et les autres manquant de réserves nutritives, ne donneront naissance qu'à des plantes chétives, dont on ne peut espérer, en définitive qu'un rendement défectueux.

DESTRUCTION DES BRUCHES

C'est aux larves qu'il faut s'attaquer, parce qu'il est plus aisé de les atteindre et qu'au surplus la destruction de l'insecte parfait, si elle était entreprise, devrait pour être efficace, avoir lieu avant la ponte ; sinon, il faudrait recommencer chaque année, et les dégâts n'en seraient pas moins commis, sauf toutefois si on les affaîment en supprimant toute culture de légumineuses pendant deux ou trois ans, mesure radicale, mais quelque peu chimérique.

Il est absolument nécessaire de ne semer que des graines saines, ou tout au moins des graines dans lesquelles aucun insecte n'ait pu subsister ; avant nous avons vu, en effet, que c'est par les graines parasitées que se fait la multiplication des bruches. On reconnaît facilement les graines contenant l'insecte au petit orifice percé à travers leur enveloppe. Un moyen de triage rapide, mais rudimentaire et incomplet, est de tremper toutes les graines dans l'eau : les plus légères, celles qui sont parasitées par conséquent, surmontent, et il est facile de les éliminer. Les plus lourdes, au contraire, tombent au fond du récipient. Même en ayant bien soin d'agiter les graines dans l'eau pour faire remonter les plus légères, il restera encore des bruches au fond.

Il n'existe qu'un seul moyen absolument radical pour tout détruire : c'est le traitement au sulfure de carbone. Dans un tonneau, on verse les graines à traiter ; au-dessus, on place un récipient susceptible de contenir 50 grammes de sulfure de carbone par hectolitre de contenance du tonneau. On met le sulfure de carbone dans le récipient et on bouche hermétiquement le tonneau. Au bout de 24 heures, on peut ouvrir le tonneau et aérer. Rien à craindre pour la faculté germinative des graines qui reste entière. Quant aux bruches, ils sont tous passés de vie à trépas, sous l'influence du sulfure de carbone. Avoir soin d'opérer dans un local très aéré, à cause des émanations de sulfure de carbone qui pourraient être nocives, et loin de toute flamme, car le sulfure est très inflammable.

Pour les graines destinées à la consommation, il suffirait, pour détruire les larves qu'elles contiennent, de les porter, pendant cinq minutes à la température de 60 degrés, mais dans les fermes, les étuves nécessaires à ces opérations existent rarement. D'ailleurs, ces bruches-là sont beaucoup moins dangereuses que ceux des graines destinées à la semence, parce qu'ils trouveront difficilement dans leur voisinage, au moins dans les conditions habituelles, le milieu favorable à leur reproduction. C'est donc surtout des graines de semences qu'il importe d'éliminer tout insecte : nous avons indiqué la manière de s'y prendre pour cela.

F. CERISIER.

Destruction des Taupes

Fusées spéciales, très efficaces pour la destruction des taupes. La boîte, 13 francs. Transmettre les commandes

LES PERMIS DE CHASSE

Conformément au décret du 28 mai 1938, les demandes de permis de chasse doivent être formulées sur une feuille de papier timbrée de 5.40, à laquelle doit être jointe une quittance de M. le Percepteur de 50.8 pour le permis de chasse départemental et 214.40 pour le permis de chasse général.

Les permis de chasse ne peuvent être délivrés qu'aux personnes ayant au moins 16 ans ; pour les mineurs (16 à 21 ans), les permis ne seront délivrés qu'au vu du consentement écrit du tuteur légal (père, mère, tuteur ou curateur).

En conclusion, le coût du permis est donc de 56.20.

Société Nationale des Chemins de Fer Français

PELERINAGES DE NOTRE-DAME DE PITIE A LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT les 8, 11, 18 et 25 Septembre 1938

La Société Nationale des Chemins de fer français, Région Ouest, informe le Public que, pour lui permettre d'assister aux offices religieux à Pitié, elle consentira, en 2^e et 3^e classes, les 8, 11, 18 et 25 septembre 1938, une réduction de 30 % pour tous les trains permettant l'aller et le retour à la Chapelle-Saint-Laurent, dans la journée, au départ des gares situées sur les sections de lignes désignées ci-après : de Cholet, de Thouars, de Parthenay à La Chapelle-Saint-Laurent.

En outre, le 8 septembre 1938, le train 2645 mis en marche à l'occasion du marché de Bressuire, sera prolongé exceptionnellement jusqu'à la Chapelle-Saint-Laurent (Cholet, départ 6 h. 10 ; Mauzé, départ 6 h. 21 ; Châtillon-Saint-Aubin, départ 6 h. 37 ; Neuilles-Aubiers, départ 6 h. 48 ; Vougeot, départ 6 h. 53 ; Bressuire, départ 8 h. 27 ; La Chapelle-Saint-Laurent, arrivée 8 h. 41).

Renseignements dans les gares sur les prix des billets.

Pommade contre le Varron

4 francs le pot ou 7 fr. 50 les deux pots. En vente au Syndicat.



Les cornichons et leur culture

Chacun sait, en général, que les cornichons ne sont que des variétés de concombres cueillis jeunes après la culture à l'usage de « pickles » confectionnés dans le vinaigre, en compagnie de petits oignons blancs, de fragments de chou-fleur, piments, etc..

Le concombre (cucumis sativus, L.) est une plante annuelle originaire de l'Inde, appartenant à la vaste, utile et très intéressante famille botanique des cucurbitacées.

Ce sont des plantes rampantes à tiges herbagées flexibles, anguleuses, rudes au toucher, munies de vrilles, à feuilles cordiformes anguleuses ridées, à fleurs axillaires courtement pédonculées, d'un jaune un peu verdâtre, ces dernières surmontant l'ovaire qui sera le fruit. Cet ovaire est déjà renflé avant la floraison. La floraison est successive et se prolonge assez longtemps. Les insectes sont les agents de la fécondation. Fruits oblongs plus ou moins cylindriques, chair abondante très aqueuse, graines d'un blanc jaunâtre très aplaties renfermées au centre du fruit en trois loges. Un gramme contient une moyenne de 35 graines. On peut compter sur une durée germinative de 10 ans.

BONNES RACES DE CONCOMBRES A CORNICHONS

Les Anglais nomment les cornichons : gherkins, pickling cucumbers. Le concombre à cornichons type, — Plante vigoureuse à tiges de 1 m. 50 à 2 mètres. On en cueille les fruits peu de temps après la floraison, lorsqu'ils ont la grosseur d'un petit doigt ordinaire. Ils sont alors destinés à être confits au vinaigre. On en fait de vastes cultures pour en approvisionner les usines spécialisées dans cette industrie à certaines époques. Il y a deux sous-races : celle du Midi, un peu jaune à développement assez rapide, et les petits cornichons de Paris, plante plus productive à fruits plus petits encore.

Le cornichon fin de Meaux. — Les fruits en sont d'une longueur presque double, presque cylindriques, d'un beau vert, dépourvus de protubérances d'aspect épineux sur un tiers environ vers la base. Race vigoureuse et rustique et qui supporte fort bien la culture en pleine terre comme le cornichon de Paris. Sa végétation est rapide, et il est très fertile.

Cornichon amélioré de Bourbons. — Fruit long et mince. Chair ferme. Cueillement après être noué, il donne de très beaux produits, protubérances nombreuses mais fines. Il y a deux finis plus long, et d'un vert plus intense que la race de Meaux. Fruits très abondants se succédant pendant plusieurs semaines, ce qui le rend très propre à l'usage auquel on le destine. Il faut les cueillir sans tarder et chaque jour en saison.

Cornichon vert, gros (en anglais : solite spise cucumber). — Variété très rustique, vigoureuse, productive, pouvant donner 100 fruits par pied, si cueillis jeunes. Ils sont alors bien verts, un peu courts, renflés. Ils deviennent plus pâles en vieillissant. Le

fruit adulte devient presque blanc. Cette variété est américaine d'origine. Très utile pour la culture en grand.

Culture de pleine terre. — Elle se fait en grand dans le Midi, la vallée de la Loire, les environs de Paris. Elle s'applique à la culture spéciale du cornichon pour l'approvisionnement des marchés mais aussi à la culture du concombre pour salades. Les semis se font soit sur couche tiède, soit directement en place. Sur couche on sème à la fin d'avril ou au commencement de mai. Le plant repiqué peu après la levée sur une couche est transporté en motte sur place vers la fin mai ou fin juin, alors que les froids tardifs ne sont plus à craindre. La mise en place sur couche s'effectue de la même manière. On peut aussi utiliser avantageusement de bonnes coquilles. On peut espacer les plants à 0 m. 70. S'il est possible de les abriter avec des cloches pendant quelques jours, on facilite leur repousse.

Sur coteau, on peut également semer en place sous cloches dans la première quinzaine de mai, et à l'air libre vers la fin du même mois.

La méthode la plus utilisée pour les semis en plein carré consiste à ouvrir des tranchées distantes de 1 m. 20, larges de 0 m. 40 et profondes de 0 m. 30, qu'on remplit de fumier à un tiers consommé ou de feuilles mortes, puis qu'on recouvre de terre mise en ados. Au milieu de ces ados, on sème le concombre soit en lignes, soit en paquets espacés de 0 m. 60, en mettant 5 graines par paquet. Une fois la levée effectuée, on éclaircit en ne conservant au plus que deux plants vigoureux, ou encore on fait à l'emplacement de chaque paquet un trou de 0 m. 40 de diamètre où l'on pose du fumier frais qu'on recouvre ensuite d'un peu de terre. Les semis sans abri ni couche sont la règle dans le midi. A Paris on espace souvent sur les lignes les paquets à 2 mètres. Entre les lignes on cultive d'autres légumes, le plus souvent des haricots verts. En terrains secs, il faut arroser assez souvent les cultures. De plus, partout, effectuer binages et sarclages.

Dans la culture du concombre à cornichons, on ne pratique aucune taille du plant. On cueille lorsque les fruits ont la grosseur du petit doigt. Il faut cueillir très souvent pour que la production abonde de ces petits fruits se maintienne bien. En saison, on cueille tous les deux jours. La récolte commence le plus souvent fin juin ou début juillet et dure jusqu'en septembre. Pour la récolte des graines, on suit les règles de la culture des melons, c'est-à-dire qu'on choisit des pieds vigoureux et fertiles. Les cucurbitacées se croisent avec beaucoup de facilité, il faut se rappeler de cela pour avoir des races très pures, ne pas cultiver alors — en plants porte-graines — plusieurs races les unes à côté des autres. Les fruits — concombres — cueillis à parfaite maturité sont ouverts et les graines qu'on en extrait, soumises à un lavage, sont séchées ensuite.

G. DURIVAUT.

Conservateur du Jardin des Plantes de Nantes.

Déclaration de récolte de blé pour la campagne 1938-1939

LE pour la campagne 1938-1939

Le Comité Départemental des Céréaliers de la Loire-Inférieure rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 15 Août 1936, tout producteur de blé est tenu de souscrire avant le 30 Septembre une déclaration d sa récolte à la mairie du siège de son exploitation.

Le Comité insiste sur l'intérêt qui s'attache à ce que ces déclarations soient écrites très lisiblement et faites avec le maximum d'exact

LES RHUMATISMES

Guéris en un Mois Guéris pour RESTER guéris!

Voilà ce que chaque rhumatisant ou Goutteux demande, ce qu'il a toujours espéré et souhaité ardemment. Non pas un remède qui lui procure un soulagement temporaire qui ne durera peut-être qu'un jour, mais un moyen qui élimine la cause de son mal, en supprimant la cause, seule, une telle méthode peut donner un résultat définitif et durable. L'unique traitement connu et sur lequel on puisse compter pour atteindre ce but est le traitement de « Duo-Formula » et si grande est la confiance en sa méthode que l'on s'engage à la suivre.

Un Traitement de 10 jours gratuit

A TOUTE PERSONNE QUI SOUFFRE ET M'EN ADRESSERA LA DEMANDE



Mr ARTHUR RICHARDS

Il n'est pas nécessaire d'avoir mon traitement continué ment sans la main; une fois guéri, vous resterez guéri car mon traitement chasse de votre corps la cause même de votre mal.

Avec grand plaisir, dès que je recevrai votre demande, je vous enverrai :

1. — Votre traitement de 10 jours gratuit.
2. — Mon opuscule gratuit intitulé « Comment guérir les Rhumatismes, la Goutte, la Sciatique et toute autre affection rhumatismale ».
3. — Des centaines d'attestations reçues de gens de toutes classes et de toutes les régions de la France qui ont été guéris depuis longtemps et qui tous témoignent quant à la durabilité de leur guérison, démontrant que l'attestation ci-dessous n'est nullement une exception.

Si vous souffrez de Rhumatisme ou de goutte sous une forme quelconque, dans n'importe quelle partie du corps, votre âge, l'ancienneté du mal et le nombre de remèdes essayés précédemment sans succès n'ont aucun poids, car mon traitement guérit là où tous les autres ont échoué.

Comment expliquer autrement que mon traitement ait guéri des personnes de 30 ans et plus, qui souffraient depuis vingt-cinq ans et même davantage, guéries pour de bon ?

M^{me} Clément CHRISTIAN, habitant au bourg de Saint-Aubin-des-Châteaux (Loire-Inférieure), âgée de 67 ans, qui avait souffert depuis trente ans de sciatique compliquée de rhumatismes dans les reins, la hanche, le bras droit et la jambe gauche, m'écrivit le 29 Décembre 1933 :

« J'ai attendu pour vous adresser cette lettre, craignant que mes douleurs ne me reprissent, mais, au contraire, je suis complètement guérie. Faites usage de vos remèdes de mon attestation, que je vous autorise à faire usage de ma signature. Je vous remercie de tout cœur ».

Le 24 Octobre 1937, M^{me} CHRISTIAN m'écrivit à nouveau :

« Je tiens à vous informer que ma guérison se maintient. Depuis quatre ans je n'ai jamais ressenti le moindre symptôme d'ancien et je vous renouvelle ma gratitude bien sincère ».

Ecrivez-moi aujourd'hui. Ne jetez ce journal que lorsque vous aurez détaché ce coupon.

Atfr. : lettres, 1 fr. 75
Cartes postales : 1 franc

A Mr ARTHUR RICHARDS (Duoform Ltd.),
Salle 605 Aldwych House, Londres W.C.2.
(Angleterre)

GRATIS

Nom et adresse :

Envoyez-moi gratuitement et sans aucun engagement de ma part, votre « Traitement de dix jours », et votre brochure comme offert dans le « Bulletin du Syndicat des Agriculteurs », Nantes

MOTEURS ELECTRIQUES

Gros stocks jusqu'à 3 chevaux
GOHAUD, quai Maison-Rouge, 4

Les PROGRES de L'Anesthésie Dentaire

En dehors des procédés courants d'anesthésie, personne ne doit ignorer les progrès que constitue l'ANESTHÉSIE GÉNÉRALE qui permet d'endormir complètement et pour une courte durée les personnes sensibles.

Le grand succès qu'obtient notre procédé et son utilisation journalière confirme la suppression des douleurs post-opératoires et l'exemption de tout danger.

CENTRAL-DENTAIRE

9, Rue Boileau, à Nantes (Rez-de-chaussée) — Tél. 329-15

PRIX MODÉRÉS - Derniers perfectionnements - 3 salles d'opérations

Extractions insensibilisées... 10 fr.

avec anesthésie générale... 15 fr.

ASSURANCES SOCIALES

Soins et Prothèse moderne

AUDIGE, Succ^r

Chirurgien-dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

EXPOSITION INTERNATIONALE

A BOISTRANCOURT
près Cambrai (Nord)
du 23 au 25 septembre 1938
Commissariat Général
2, Rue de Presbourg
PARIS (8^e)
Tél. : Balzac 11-70

DE MOTOCULTURE

Offres et Demandes

(Service réservé à nos Adhérents)
Ecrire ou s'adresser au Syndicat,
3, Place Petite-Hollande, NANTES

TARIF

Pour une seule insertion : 6 fr.
Par annonce de 5 lignes maximum
1 fr. 25 par ligne supplémentaire

OFFRES

96. — A VENDRE, deux couveuses à l'état neuf. S'adresser au Syndicat.

97. — A LOUER, pour la Toussaint 1938, ferme de 17 ha., commune de Mésanger. S'adresser au Syndicat.

99. — A VENDRE deux jeunes fœtoterriens, deux mois. S'adresser à Mlle S. de Cambourg, Grammont, Rocheservière (Vendée).

100. — A VENDRE moulin parfait état pouvant servir aux pommes et raisin. S'adresser M. Riote, 60, route de Vertou.

101. — A LOUER tenue maraîchère 1 Ha. 77 ares, Douzon, logement 4 pièces, garage. S'adresser Docteur Lemoine, 1, rue Tournefort, Nantes.

102. — BELLE FERME 30 H. environ à louer pour la Toussaint 1938, près la Baule et Pornichet. S'adresser M. de Moulins, Lsmérac, Escoubail (L.-I.).

103. — A AFFERMER pour le 1^{er} Novembre prochain une bordure d'une contenance environ 13 hectares, située à Carquefou. S'adresser au Syndicat.

DEMANDES

221. — ON DEMANDE jeune fille de 18 à 25 ans, pour culture maraîchère. S'adresser au Syndicat.

224. — MENAGE cherche place vigneron pour la Toussaint 1938. S'adresser au Syndicat.

225. — JEUNE MENAGE cultivateur demande place culture, sérieuses références. S'adresser au Syndicat.

226. — CHERCHE emploi jardinier, toutes branches, marié, 35 ans, 3 enfants, femme non employée si possible; libre pour la Toussaint. Très bonnes références. S'adresser au Syndicat.

227. — VEUVE 35 ans, deux enfants 11 et 10 ans, demande place basse-courrière. Bonnes références. S'adresser au Syndicat.

228. — ON DEMANDE jeune fille ou femme pour culture maraîchère à Nantes. S'adresser au Syndicat.

229. — On demande jeune fille 14 à 18 ans pour culture maraîchère, environ Nantes. S'adresser au Syndicat.

MACHINES A COUDRE

STELLA

78 ANS D'EXISTENCE
1.000 MACHINES EN STOCK
le PLUS GRAND CHOIX de MEUBLES

STELLA - NANTES

21, Chaussée de la Madeleine

CATALOGUES - RENSEIGNEMENTS
Démonstrations - Liste des Agents
gratuits sur demande

CYCLES
TRICYCLES
TANDEMS

pour tous les goûts

A TOUS LES PRIX

Nos Mercuriales

Grains et Farines

Nantes, le 25 Août 1938.

Avoine grise ou noire « Bretagne », 121 ; bigarrée « Bretagne », 116.
Sarrasin « Bretagne », 171.
Orge indigène « Côte-du-Nord », 133 ; « Maroc », 137.
Son région, bonne fabrication, 91.
Mais Indo-Chine, 131.
Riz Saigon N° 1, 136.

Paille de blé : Bottée, 365 ; pressée 325.
Les prix ci-dessus s'entendent par quantité minimum de 5.000 kilos départ des lieux de production.

Pailles et Fourrages

Pailles nouvelles de blé : Oise, Somme, Aisne, 155 ; Seine-et-Marne, 160 ; Indre, Cher, 170, en balles pressées, haute densité.

Pailles d'Avoine : 145 à 150 ; Indre, Cher, 165.
Pailles d'Orge : Oise, Somme, Aisne, 125 ; Loiret, 130 ; Indre, Cher, 135.
Trèfle, Région parisienne, Champagne, 110 à 111.

Luzerne. — Première coupe, région parisienne, haute densité, 60 à 61 ; deuxième coupe, en balles, 52 ; Trèfle, Région parisienne, première et deuxième coupes, haute densité, 52 à 53.

Foin : Franche-Comté, 55 à 56 ; Mayenne 68 à 70.

Animaux de Boucherie

SYNDICAT DE LA BOUCHERIE DE NANTES

Cours du 19 août 1938

451 veaux. Le kilo sur pied 6,75 à 9 rentés à Nantes.

26 Boufs. — Devant : 1^{re} qualité la livre nette 2,50 à 3 ; 2^e qualité 1,75 à 2,25 ; 3^e qualité 1 à 1,50.

Derrière : 1^{re} qualité 6,50 à 7 ; 2^e qualité 5,75 à 6,25 ; 3^e qualité 5 à 5,50.

205 Moutons. — 1^{re} qualité 7,50 à 8 ; 2^e qualité 6,25 à 7,25.

Agneaux, sans tarif.

Légumes et Primeurs

MARCHÉ DU CHAMP-DE-MARS

Nantes, le 24 Août 1938.

Artichauts, les douze, 8 ; Aubergines, la douzaine, 6 ; Beteraves, les douze, 10 ; Carottes, le paquet, 1,25 ; Céleri, en branches, les six, 5 ; Céleri rave, les six, 8 ; Choux-fleurs, la pièce, 1,50 ; Choux potagers, les six, 16 ; Choux verts, le paquet, 0,40 ; Concombres, la pièce, 1 ; Cresson, les douze, 8 ; Chicorée, les douze, 6 ; Epinards, 10 ; Haricots verts, le kilo, 6 ; Laitues, les vingt, 8 ; Melon, la pièce, 3 à 6 ; Navets, le paquet, 1 ; Oignons, le kilo, 1,50 ; Petits pois, le kilo, 4 ; Poireaux, la botte, 8 ; Pommes de terre, le kilo, 0,60 ; Romanesco, les douze, 6 ; Radis, les douze, 5 ; Salads, le paquet, 2 ; Scorsonères, le paquet, 2 ; Tomates, le kilo, 1.

Fraises, le kilo, 16 ; Groseilles, le kilo, 1 ; Pêches, le kilo, 5 ; Poires, 1,50 ; Pommes, le kilo, 2 ; Prunes, le kilo, 2 ; Raisins, le kilo, 4.

MARCHÉ DES INNOCENTS

POMMES DE TERRE

Nantes, le 24 Août 1938.

Les 100 kilos, logés départ : Hénaut, Loiret 130 ; Paris 128 ; July, Bretagne 100 ; Mayette 95 ; Saucisse rouge, Bretagne, tout venant, 70 à 75 ; grosse tréole 80 à 85 ; Venise 110 ; Early, Sarthe 54, Touraine, Poitou 55 ; Etoile du Nord, du Loiret 70 ; Eerstelingen, Paris 52 à 54 (culture), Nord 50 à 52, Oise, Somme, Aisne, 52 ; Sarthe 57 ; Maine-et-Loire 58 ; Ronde jaune, Bretagne 40, Alsace 43 ; Rosa, Bretagne, 85 à 90.

Légumes Secs

Les 100 kilos : logés départ, Flagoclets Nord, sur octobre, 350 ; Lingots Nord 415 ; Lingots Vendée 425 septembre et 415 octobre ; Lingots Landes 340 octobre ; Chevières Arpajon, extra 450 ; Plats Midi gros 320, gros extra 330 ; Cocos Landes 335 ; Pois ronds du Nord 225 ; décolorés 375 ; Lentilles nouvelles, Champagne 310 ; Lentilles vertes du Puy, anciennes 325-335 ; triées 360 ; Lentilles nouvelles 420 à 430, départ Le Puy.

Graines Fourragères

Trèfles incarnat hâtif, tardif rouge et tardif blanc, épuisés, Luzernes, prochainement récoltées 1.040 à 1.050 ; Trèfle violet Nord, décortiqué, 820 ; Sainfoin double, 250 ; Ray gras Italie de Mayenne 350 ; Vesces d'hiver 400, sur Octobre.

HALLES CENTRALES

Paris, 24 août.

BEURRES. — (Cours extrêmes et cours moyens). — En mottes centrifuges : des Laiteries Coopératives Industrielles, le kilo : Normandie 22,50 à 25,50 (24,50) ; Charentes, Poitou, Touraine 23 à 26 (25).

Malades : Normandie 20 à 23,50 (22,80) ; Bretagne 17 à 22,50 (22) ; autres provenances : 18, 21, 22.

En demi-kilo divers : non salé 19, 19,50, 20,50 ; salé 20,50, 21, 21,50.

Arrivages : 2.480 colis ; 27.500 kgs. Réserve : 843 mottes.

Vente toujours très active et cours toujours très soutenus, les arrivages du jour ont été de 2.478 mottes, les ventes s'élevaient à 1.931 colis et il a été mis en réserve 843 mottes.

CEURS. — Vente peu active : cours stationnaires ; Picardie et Normandie 640 à 800 ; Bretagne 550 à 720 ; Poitou Touraine, Centre 650 à 800 ; Maroc 520 à 700.

Arrivages : 540 colis ; 37.730 kgs. Réserve : 756 colis.

VOLAILLES. — Mortes (prix moy.) : Poulet, le kilo : Nantais 18 ; Gâtinais 20 ; Bresse 23 ; poulets 17.

Poulets vivants : le kilo, 17 ; poules et vieux coqs vivants 15.

Lapins morts : du Gâtinais 11 ; autres catégories 10,50.

Arrivages : 35.000 kgs. Réserve de la veille : 1.200 kgs.

VIANDES. — Le kilo :

Bœuf : Quartier derrière 14 ; quartier devant 550 ; aloyau 19 ; train entier 12,50 ; globe 13,50 ; cuisse 11,50 ; paleron 7 ; bavette 7 ; plat de côte 5,50 ; collier 6 ; pis 5.

Veau : entier 13,50 ; cuisseau et carré 15,50 ; basse complète 11.

Mouton : agneau de lait 15,50 ; gigot 16,50 ; entier 13,50 ; milieu à 8 ; côtes 31,50 ; épaule 15 ; poitrine 8.

Porc : demi 13,80 ; longe 18,50 ; flet 19,50 ; rein 15,50 ; jambon 16,50 ; poitrine 12,80 ; lard 8,50.

Notices et références.

Maillet-Memeteau, Graines, LA BOHALLÉ (Maine-et-Loire).

MARCHÉS RÉGIONAUX

MARCHE TALENAS

BOEUF. — La livre : 1^{re} catégorie 8 à 15 ; 2^e catégorie 3 à 3,50 ; 3^e catégorie 1,50.

VEAU. — 1^{re} catégorie 8 à 12,50 ; 2^e catégorie 7 à 8,50 ; 3^e catégorie 7.

MOUTON. — 1^{re} catégorie 11 à 11,50 ; 2^e catégorie 8 à 10,50 ; 3^e catégorie 7.

POULET. — 6,50 à 10.

BEURRE. — La livre, 8,50 à 12.

CEURS. — La douzaine, 6,75 à 7.

POULETS. — La livre, 8 à 9.

LAPINS. — La livre, 6,50 à 7.

ANCIENS. — Avoine 155 à 160 ; blé noir 200 à 220 ; orge 160 à 165.

Foin, les 500 kgs 350 à 380 ; paille 180 à 200.

Poulets, le demi-kilo 5,50 à 6 ; canards 3,50 à 4 ; pigeons, la couple 8 à 10 ; lapins, le demi-kilo 2,50 à 2,75 ; œufs, la douz. 5,50 à 6 ; beurre le demi-kilo 10,50 à 11 fr.

Bœufs de travail, la paire 5.000 à 6.500 ; vaches herbagères 1.200 à 1.600 ; vaches laitières, l'unité 2.200 à 3.000 ; veaux 750 à 800 ; génisses 800 à 1.400 ; porcs, le kilo 8,75 à 9 ; porcs de lait 250 à 280.

Candé, 22 août. — Blé, les 100 kgs 197 ; orge, les 100 kgs 165 ; avoine, les 100 kgs 140 à 150 ; paille, les 1.000 kgs 350 ; foin, les 1.000 kgs, 750.

Poules, la couple 35 à 38 ; poulets la couple 38 à 40 ; canards, la couple 38 à 40 ; lapins, la pièce 12 à 16 ; pigeons, la couple 10 à 11 ; œufs, la douzaine 6,75 à 7 ; beurre, la livre 10,50 à 11.

Porcs gras, le kilo 8 à 8,50 ; porcs maigres, le kilo 8 à 8,50 ; porcelains, la pièce 200 à 250.

Châteaubriant, le 24 Août. — Avoine 140-150 ; Orge 100 à 120 ; Paille 175-200 les 500 kilos ; Foin 360-400.

Poules, la couple, 30-35 ; Poulets 35-40 et de 20 à 30 dans les petits, soit de 10 à 12 le kilo vivant ; Canards 32-36.

Beurre, le kilo, en gros, 18, détail 21 ; Beurre fin 21,50-22 ; Œufs, 7 à 7,75, la douzaine. — Animaux de boucherie, le kilo sur pied, Bœufs 3,50 à 4 ; Taureaux 3,50 à 3,75 ; Vaches 2,50 à 3 ; Génisses 4 à 4,25 ; Veaux 7 à 7,50 ; Moutons 6 à 7. — Gros bœufs de travail, 750 kilos environ, 5.500 la paire ; jeunes bœufs pour l'herbe, en 2 et 4 dents, 1.400 à 1.800 ; bons bœufs, 1.900 à 2.200 ; taures, 14 à 15 mois, 1.000 à 1.200 ; vieilles vaches, 300 à 600.

Bonnes vaches amoullantes, bien mameles, 1.800 à 2.500 ; ordinaires 1.200 à 1.900 ; bretonnes pie-noire, jeunes 1.500 à 1.700 ; vaches d'âge en lait 1.200 à 1.400. — Porcs gras, 8,90 à 9, le kilo ; Porcelets de 2 mois environ, 200 à 260 ; de 3 mois, 300 à 350 ; de 4 mois 400 à 450 ; jeunes truies, de 400 à 500.

Châteaubriant, le 24 Août. — Avoine 140-150 ; Orge 100 à 120 ; Paille 175-200 les 500 kilos ; Foin 360-400.

Poules, la couple, 30-35 ; Poulets 35-40 et de 20 à 30 dans les petits, soit de 10 à 12 le kilo vivant ; Canards 32-36.

Beurre, le kilo, en gros, 18, détail 21 ; Beurre fin 21,50-22 ; Œufs, 7 à 7,75, la douzaine. — Animaux de boucherie, le kilo sur pied, Bœufs 3,50 à 4 ; Taureaux 3,50 à 3,75 ; Vaches 2,50 à 3 ; Génisses 4 à 4,25 ; Veaux 7 à 7,50 ; Moutons 6 à 7. — Gros bœufs de travail, 750 kilos environ, 5.500 la paire ; jeunes bœufs pour l'herbe, en 2 et 4 dents, 1.400 à 1.800 ; bons bœufs, 1.900 à 2.200 ; taures, 14 à 15 mois, 1.000 à 1.200 ; vieilles vaches, 300 à 600.

Bonnes vaches amoullantes, bien mameles, 1.800 à 2.500 ; ordinaires 1.200 à 1.900 ; bretonnes pie-noire, jeunes 1.500 à 1.700 ; vaches d'âge en lait 1.200 à 1.400. — Porcs gras, 8,90 à 9, le kilo ; Porcelets de 2 mois environ, 200 à 260 ; de 3 mois, 300 à 350 ; de 4 mois 400 à 450 ; jeunes truies, de 400 à 500.

Châteaubriant, le 24 Août. — Avoine 140-150 ; Orge 100 à 120 ; Paille 175-200 les 500 kilos ; Foin 360-400.

Poules, la couple, 30-35 ; Poulets 35-40 et de 20 à 30 dans les petits, soit de 10 à 12 le kilo vivant ; Canards 32-36.

Beurre, le kilo, en gros, 18, détail 21 ; Beurre fin 21,50-22 ; Œufs, 7 à 7,75, la douzaine. — Animaux de boucherie, le kilo sur pied, Bœufs 3,50 à 4 ; Taureaux 3,50 à 3,75 ; Vaches 2,50 à 3 ; Génisses 4 à 4,25 ; Veaux 7 à 7,50 ; Moutons 6 à 7. — Gros bœufs de travail, 750 kilos environ, 5.500 la paire ; jeunes bœufs pour l'herbe, en 2 et 4 dents, 1.400 à 1.800 ; bons bœufs, 1.900 à 2.200 ; taures, 14 à 15 mois, 1.000 à 1.200 ; vieilles vaches, 300 à 600.

Bonnes vaches amoullantes, bien mameles, 1.800 à 2.500 ; ordinaires 1.200 à 1.900 ; bretonnes pie-noire, jeunes 1.500 à 1.700 ; vaches d'âge en lait 1.200 à 1.400. — Porcs gras, 8,90 à 9, le kilo ; Porcelets de 2 mois environ, 200 à 260 ; de 3 mois, 300 à 350 ; de 4 mois 400 à 450 ; jeunes truies, de 400 à 500.

Châteaubriant, le 24 Août. — Avoine 140-150 ; Orge 100 à 120 ; Paille 175-200 les 500 kilos ; Foin 360-400.

Poules, la couple, 30-35 ; Poulets 35-40 et de 20 à 30 dans les petits, soit de 10 à 12 le kilo vivant ; Canards 32-36.

Beurre, le kilo, en gros, 18, détail 21 ; Beurre fin 21,50-22 ; Œufs, 7 à 7,75, la douzaine. — Animaux de boucherie, le kilo sur pied, Bœufs 3,50 à 4 ; Taureaux 3,50 à 3,75 ; Vaches 2,50 à 3 ; Génisses 4 à 4,25 ; Veaux 7 à 7,50 ; Moutons 6 à 7. — Gros bœufs de travail, 750 kilos environ, 5.500 la paire ; jeunes bœufs pour l'herbe, en 2 et 4 dents, 1.400 à 1.800 ; bons bœufs, 1.900 à 2.200 ; taures, 14 à 15 mois, 1.000 à 1.200 ; vieilles vaches, 300 à 600.

Bonnes vaches amoullantes, bien mameles, 1.800 à 2.500 ; ordinaires 1.200 à 1.900 ; bretonnes pie-noire, jeunes 1.500 à 1.700 ; vaches d'âge en lait 1.200 à 1.400. — Porcs gras, 8,90 à 9, le kilo ; Porcelets de 2 mois environ, 200 à 260 ; de 3 mois, 300 à 350 ; de 4 mois 400 à 450 ; jeunes truies, de 400 à 500.

Châteaubriant, le 24 Août. — Avoine 140-150 ; Orge 100 à 120 ; Paille 175-200 les 500 kilos ; Foin 360-400.

Poules, la couple, 30-35 ; Poulets 35-40 et de 20 à 30 dans les petits, soit de 10 à 12 le kilo vivant ; Canards 32-36.

Beurre, le kilo, en gros, 18, détail 21 ; Beurre fin 21,50-22 ; Œufs, 7 à 7,75, la douzaine. — Animaux de boucherie, le kilo sur pied, Bœufs 3,50 à 4 ; Taureaux 3,50 à 3,75 ; Vaches 2,50 à 3 ; Génisses 4 à 4,25 ; Veaux 7 à 7,50 ; Moutons 6 à 7. — Gros bœufs de travail, 750 kilos environ, 5.500 la paire ; jeunes bœufs pour l'herbe, en 2 et 4 dents, 1.400 à 1.800 ; bons bœufs, 1.900 à 2.200 ; taures, 14 à 15 mois, 1.000 à 1.200 ; vieilles vaches, 300 à 600.

Bonnes vaches amoullantes, bien mameles, 1.800 à 2.500 ; ordinaires 1.200 à 1.900 ; bretonnes pie-noire, jeunes 1.500 à 1.700 ; vaches d'âge en